



# LE DEVOIR

## Le mont Royal menacé par un lâcher de lanternes?

ANNABELLE CAILLOU

La Ville de Montréal sera forcée de déployer ses forces policières lundi soir sur le Mont-Royal afin d'empêcher la tenue d'un lâcher de lanternes volantes, un événement planifié sans autorisation et à son insu sur les réseaux sociaux et qui connaît un engouement monstre.

Alors que plus de 40 000 personnes s'intéressent à l'événement « Montreal Wish Lantern Festival » lancé sur Facebook en février dernier, Montréal a préféré prendre ses précautions et se munir d'un plan d'action pour contenir l'événement non autorisé. Des policiers du poste de quartier 20 ainsi que des patrouilleurs des Amis de la montagne se rendront sur place afin de réagir rapidement si certains Montréalais décidaient de matérialiser l'événement. Le Service des incendies sera aussi prêt à intervenir en cas de nécessité.

Selon le responsable du développement durable à la Ville, Réal Ménard, l'événement contrevient à plusieurs règlements municipaux et n'a fait l'objet d'aucune demande de permis d'occupation du domaine public.

S'inspirant des festivals de lanternes célestes traditionnels en Asie, les organisateurs, dont l'identité reste inconnue, ont invité les Montréalais à se rejoindre « au coucher du soleil [lundi] au Belvédère du mont Royal ». « Ce sera le moment pour vous de vous débarasser de vos soucis, de tout ce stress et de le laisser s'élever dans le ciel au même moment que vous ferez un vœu », précise l'événement.

« Simples à faire et biodégradables, nous assurons que les lanternes ne seront pas nuisibles à l'environnement, ni à la ville », écrivent les

VOIR PAGE A 10 : LANTERNES

## TOULOUSE-LAUTREC S'AFFICHE À MONTRÉAL



PETER SCHÄLCHI

Certaines des plus célèbres œuvres du peintre et lithographe Henri de Toulouse-Lautrec s'exposent au MBAM. L'événement réunit une collection de lithographies pour la plupart réalisées entre 1890 et 1900, à une époque où la caricature sociale est en plein envol. En image, *Mademoiselle Marcelle Lender, en buste*, une lithographie au crayon gras, au pinceau et au crachis réalisée en 1895. **Page B 8**

VOIR PAGE A 10 : PANAMA

## ÉNERGIE EST

# Un « non » autochtone lourd d'impacts

ALEXANDRE SHIELDS  
MARCO BÉLAIR-CIRINO

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador s'oppose catégoriquement à la construction du pipeline Énergie Est. Ce refus constitue d'ailleurs un coup dur pour TransCanada, puisque les autochtones ont promis de défendre leur position devant les tribunaux si le gouvernement Trudeau décide malgré tout d'autoriser le projet d'exportation de pétrole des sables bitumineux.

« Il s'agit d'une position très claire d'opposition formelle et officielle au projet d'oléoduc », a résumé mercredi le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Ghislain Picard, lors d'une conférence de presse tenue à Québec pour annoncer l'adoption de la résolution d'opposition au controversé pipeline.

« C'est non à Énergie Est, point final », a poursuivi le grand chef de Kanesatake, Serge Simon, invoquant des « raisons sociales, économiques, environnementales » pour s'opposer au projet de la pétrolière albertaine. Les représentants des Premières Nations ont ainsi souligné leur refus de contempler, de loin, le « désastre écologique » imputable à l'exploitation des sables bitumineux. « Les peuples autochtones sont toujours les premiers à souffrir des effets des changements climatiques », a déploré Serge Simon.

### Recours juridique

Les 43 communautés de l'Assemblée des Premières Nations estiment d'ailleurs qu'elles détiennent un droit de veto sur ce type de projet d'infrastructure. « Quand il s'agit d'un projet qui passe sur nos terres, garanties par traité, protégées par le droit international, nous avons absolument le droit de dire non », a insisté le chef de la communauté de Kanesatake.

Non seulement il n'est plus question de négocier avec TransCanada, mais le gouvernement Trudeau doit aussi prendre acte du refus exprimé par l'APNQL. « Maintenant que nos chefs ont pris position contre le pipeline, nous allons exiger que le Québec et le Canada respectent cette décision afin de satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et afin de respecter la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones », a fait valoir le chef Ghislain Picard.

VOIR PAGE A 10 : ÉNERGIE

## AUJOURD'HUI



**Actualités** › **Le coeur de Homs bat encore.** Récit d'un jésuite vivant dans cette ville syrienne ravagée par la guerre. **Page A 4**

**Actualités** › **Enfants autochtones discriminés.** La cour imposera des correctifs rapides. **Page A 3**



Avis légaux..... B 6  
Décès..... A 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... A 6  
Sudoku..... B 5

## ENTREVUE AVEC BASTIAN OBERMAYER

# L'histoire secrète des Panama Papers

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Un jour, vous êtes en vacances chez vos parents et vous recevez un courriel anodin: « Bonjour, je suis Joe Blo. Seriez-vous intéressé par des données? Je vous les offrirais volontiers. » C'est ainsi qu'a débuté l'un des plus grands scandales financiers internationaux de notre époque, la révélation des Panama Papers, un nom inspiré des célèbres Pentagon Papers.

Pendant plus d'un an, les journalistes de la *Süddeutsche Zeitung* Bastian Obermayer et Frederik Obermaier ont été au centre de révélations qui ont mis en cause plus de 140 personnalités, milliardaires, sportifs et hommes politiques dans une cinquantaine de pays. L'affaire a directement incriminé des proches de Vladimir Poutine et de dirigeants chinois, forcé la démission du premier ministre d'Islande, Sigmundur David Gunnlaugsson, et fortement embarrassé le premier ministre britannique David Cameron.

VOIR PAGE A 10 : PANAMA



Un policier surveille le siège social de Mossack Fonseca, à Panama City.

ED GRIMALDO AGENCE FRANCE-PRESSE

## ACTUALITÉS

ENTREVUE À RADIO-CANADA

## Philippe Couillard tente d'expliquer une session difficile

PHILIPPE ORFALI

La grande entrevue d'une heure accordée par Philippe Couillard en direct à Radio-Canada s'annonçait costaud, elle s'est révélée périlleuse pour le chef libéral, mercredi soir.

Talonné sur son objectif de créer 250 000 nouveaux emplois, sur le sens de l'éthique et de l'intégrité de son gouvernement ou encore sur les compressions dans les écoles, M. Couillard a tenté tant bien que mal de mettre en lumière les réussites de son gouvernement au cours des deux premières années de son mandat.

Sam Hamad, la fermeture du centre Mélaric et les conditions de vie dans les centres hospitaliers de soins de longue durée l'ont toutefois rapidement rattrapé.

M. Couillard a reconnu du bout des lèvres qu'on ne reverrait pas Sam Hamad de sitôt au sein du Conseil des ministres, même s'il n'a pas été blâmé par le vérificateur général. «Je répète, M. Hamad n'est pas au Conseil des ministres et je n'ai pas de remaniement prévu.»

S'il a d'abord affirmé que «sur le plan de l'éthique [...] les choses ont été bien faites», il a toutefois admis par la suite que son équipe pouvait «améliorer» son «comportement» à cet égard.

## Opération ratée

En éducation, M. Couillard a estimé que son gouvernement avait ratissé trop large en tentant d'abolir les commissions et les élections scolaires. «On aurait dû se concentrer sur la réussite», a-t-il affirmé, promettant de s'y appliquer dès maintenant. M. Couillard a en outre rappelé qu'à la suite de ces deux années de serrage de ceinture, les deux suivantes verront le gouvernement investir massivement en éducation et en santé, notamment.

À mi-mandat, ce rendez-vous télévisuel présentait plusieurs avantages pour le chef de gouvernement, estime le politologue Alain G. Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes (CREQC). Pourtant, Philippe Couillard a carrément «raté sa performance», estime-t-il. «Le premier ministre était là pour essayer de reprendre le contact avec la population, mais on l'a senti à plusieurs moments dans sa bulle, complètement déconnecté de la réalité, analyse-t-il. M. Couillard a semblé incapable de reconnaître ses erreurs, et déphasé par rapport à la réalité du Québec que lui décriaient les intervenants.»

## «Déconnecté»

Le malaise était palpable lorsque le premier ministre a demandé «de quelle maison parlez-vous?», après la diffusion de trois témoignages émouvants d'ex-clients du centre Mélaric, qui offre des services de thérapie et de réinsertion sociale aux hommes adultes ayant des problèmes de dépendance, abruptement fermé — avant d'être rouvert à la suite d'un tollé soulevé dans les médias — par les libéraux. «On peut bien ajouter des budgets, ajouter des budgets [...] mais il faut faire mieux [au niveau de la gestion de l'organisme]», a ensuite expliqué le premier ministre pour justifier cette décision.

On n'aurait pas vu Jean Charest ou d'autres chefs de parti répondre de façon aussi «machinale» à des questions aussi importantes, juge Alain G. Gagnon. «M. Couillard avait une chance inouïe d'être en contact avec la population, mais il risque plutôt d'avoir perdu plusieurs points de sympathie.»

Le Devoir



RAPIDE-BLANC

Pétrolia pourra rejeter ses eaux usées traitées à l'embouchure de la rivière Jupiter, reconnue pour sa limpidité. Ci-dessus, une image tirée du documentaire *Anticosti: la chasse au pétrole extrême*.

## Québec autorise les forages avec fracturation sur Anticosti

L'eau nécessaire aux travaux sera puisée dans des rivières à saumons

ALEXANDRE SHIELDS

Après avoir qualifié Anticosti de «milieu naturel unique au Québec», le gouvernement Couillard a finalement autorisé mercredi la réalisation de trois forages avec fracturation sur l'île. Et les millions de litres d'eau nécessaires pour ces travaux seront pompés dans des rivières abritant une population de saumon en voie de disparition. Cette eau sera ensuite traitée sur place et rejetée directement dans le golfe du Saint-Laurent.

Malgré la controverse et les réticences maintes fois répétées du premier ministre Philippe Couillard, le ministre de l'Environnement, David Heurte, a accordé à Hydrocarbures Anticosti les certificats d'autorisation réclamés depuis le 10 février. Cette société en commandite, dont le gouvernement est le principal bailleur de fonds, pourra donc aller de l'avant avec les forages prévus dans le contrat signé par le gouvernement péquiste en 2014.

## Fracturation en 2017

C'est l'opérateur des travaux sur le terrain, l'entreprise Pétrolia, qui dirigera les opérations. Ces forages seront vraisemblablement réalisés en

deux phases. Dans un premier temps, les forages horizontaux devraient être menés au cours de l'été. Les opérations de fracturation hydraulique suivront en 2017.

Par voie de communiqué, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a défendu le processus suivi avant de donner le feu vert. «Ces autorisations environnementales sont délivrées après que le ministère [de l'Environnement] se soit assuré que les exigences environnementales les plus élevées sont respectées.»

Le ministère a par ailleurs précisé qu'il «mettra en œuvre un plan de contrôle et de suivi serré qui permettra de s'assurer du suivi rigoureux des conditions du certificat d'autorisation». Pour cela, il promet d'être présent sur les sites des trois forages prévus sur Anticosti.

## Rivières à saumons

Selon les informations reçues publiques mercredi, les forages seront réalisés dans la portion ouest de l'île. Comme chacun de ces fo-

rages nécessite l'utilisation de millions de litres d'eau, le gouvernement a choisi d'autoriser le «prélèvement» d'eau dans quatre rivières de l'île, dont au moins deux sont reconnues comme des rivières abritant des populations de saumon de l'Atlantique.

Fait à noter, la population de saumons atlantiques de l'île est considérée comme en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le gouvernement Couillard a tout de même autorisé Hydrocarbures Anticosti à pomper de l'eau dans la plus importante rivière de l'île, la rivière Jupiter, qui abrite près de 30% de tous les saumons d'Anticosti.

Le ministère de l'Environnement, qui a publié les détails des autorisations en fin de journée mercredi, n'a pas précisé quelles seront les quantités d'eau qui seront nécessaires pour chaque forage.

## Traitement sur place

Par ailleurs, le gouvernement permettra que les millions de litres d'eau usées qui sortiront des puits fracturés soient traités directement sur

Anticosti. Pour ce faire, trois réservoirs pourront être installés sur trois sites différents. Un «fournisseur» non identifié pour le moment pourra alors utiliser un «système de traitement» pour décontaminer les eaux, qui peuvent contenir plusieurs produits toxiques.

Selon les coordonnées de différents «points de rejets», il est clair que les eaux usées qui auront été traitées seront rejetées directement dans le golfe du Saint-Laurent, à partir de la rive sud d'Anticosti.

Tout indique qu'un point de rejet sera même situé dans l'embouchure de la rivière Jupiter. Cette rivière est très réputée pour la pêche au saumon. La Société des établissements de plein air du Québec, qui vante la «limpidité sans égale» de ses eaux, vend d'ailleurs des forfaits de pêche à 6000\$, sans compter le transport jusqu'à l'île.

Malgré plusieurs forages réalisés au fil des ans, aucun gisement d'or noir n'a été découvert sur Anticosti. Selon l'évaluation préliminaire qui a mené à cette saga pétrolière, le sous-sol d'Anticosti pourrait renfermer plusieurs milliards de barils de pétrole de schiste, mais aussi du gaz de schiste.

Le Devoir



RYAN REMIORS LA PRESSE CANADIENNE

L'Ontario interdit les pitbulls et les croisements avec cette race.

## PITBULLS

## Québec songe à l'interdiction

Le gouvernement Couillard songe sérieusement à déposer un projet de loi proposant d'interdire les pitbulls sur tout le territoire du Québec.

Devant la multiplication récente de cas rapportés d'agressions de pitbulls sur des personnes, le gouvernement s'engage à intervenir dans les prochains mois. Sur le modèle de l'Ontario, Québec évalue la pertinence d'adopter une loi interdisant à quiconque de posséder un pitbull ou tout autre chien d'une race réputée agressive ou issue d'un croisement avec ce type de chiens.

Une chose est sûre, a dit le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, c'est que le gouvernement va intervenir, d'une manière ou d'une autre, et plus tôt que tard, c'est-à-dire dès la reprise des travaux parlementaires, en septembre, s'il choisit de privilégier la voie législative. Une rencontre du groupe de travail a eu lieu mercredi, et la cadence devrait s'accroître au cours des prochaines semaines.

## Gérer les humains aussi

«C'est certain que le gouvernement va bouger», a promis M. Coiteux lors d'une mêlée

de presse, faisant le constat que «la population est inquiète et elle a raison». «On va donner des orientations, très, très, très claires», en vue de régler le problème particulier des pitbulls, et dans une perspective plus large celui des chiens réputés dangereux.

Il faut en ce domaine réglementer à la fois «le comportement animal et le comportement humain», a ajouté de son côté le ministre Pierre Paradis, convaincu qu'il fallait en ce domaine s'inspirer des meilleures pratiques expérimentées ailleurs.

## Stérilisation

Certaines municipalités ont déjà agi en ce sens, dont Lévis et Drummondville, tandis que d'autres s'apprentent à le faire, notamment Laval et Québec. Quant à lui, le maire de Saguenay, Jean Tremblay, a suggéré de stériliser les pitbulls.

Encore faut-il s'assurer que la réglementation soit appliquée. Mardi, une femme a été mordue aux cuisses par un pitbull à Sainte-Adèle, dans les Laurentides, une ville qui interdit pourtant cette race de chiens.

La Presse canadienne

## Des citoyens montréalais exigent un virage vert

L'Office de consultation publique publie son rapport au bout de cinq mois de travaux

PHILIPPE ORFALI

Les automobilistes montréalais pourraient trouver la vie dure si l'administration Coderre met en pratique une série de recommandations formulées mercredi par l'Office de consultation publique de Montréal, portant sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Dans un rapport de consultation accompagné de 15 recommandations, l'Office encourage la Ville de Montréal à «réduire l'attractivité de l'automobile», particulièrement au cœur de la métropole. Pour ce faire, elle devrait définir des «cibles de réduction» du nombre de places de stationnement au centre-ville, et interdire la construction de stationnements étagés, proposent les auteurs.

L'administration devrait réserver des voies au covoiturage, interdire la circulation des camions de livraison durant les heures de pointe et presser le gouvernement du Québec de débloquer des fonds «afin d'améliorer en priorité l'offre de service d'auto-

« Il ne s'agit pas de bannir les énergies fossiles à court terme, mais de procéder méthodiquement à leur réduction »

Extrait du rapport de l'Office de consultation publique

bus et de métro», écrivent-ils.

En plus de prendre des mesures pour freiner l'étalement urbain, comme encourager le développement des terrains vagues situés dans les secteurs à forte densité, Montréal devrait accélérer le développement des pistes cyclables et le verdissement des artères routières.

## Participation populaire

D'autres recommandations concernent davantage la Ville en tant qu'employeur et organisme. On propose par exemple d'éliminer progressivement le stationnement gratuit des employés municipaux, de transformer le parc automobile pour prioriser les véhicules électriques, et d'avoir des «exigences élevées d'efficacité éner-

gique et de qualité du bâti».

Plus de 3500 personnes ont participé à cette consultation populaire qui s'est échelonnée sur près de cinq mois et qui visait à trouver des «initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables» que la Ville de Montréal pourrait mettre en œuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. «La gestion de la transition énergétique nécessite une approche par étapes, rigoureuse et soutenue. Il ne s'agit pas de bannir les énergies fossiles à court terme, mais de procéder méthodiquement à leur réduction», conclut le rapport.

## Stationnement intouchable

Stationnement durable et de l'environnement

ment au sein du comité exécutif de la Ville, Réal Ménard a accueilli «plutôt» favorablement le rapport. Il se garde toutefois de s'engager à mettre en vigueur «l'ensemble» des recommandations de l'Office, notamment celles qui concernent le stationnement. «On va faire analyser le rapport par les services concernés», a-t-il assuré.

Le porte-parole de Projet Montréal en matière d'environnement, Sylvain Ouellet, juge pour sa part que Montréal en fait actuellement trop peu pour atteindre ses objectifs environnementaux. «Toutes» les dernières décisions de Denis Coderre «vont à l'encontre d'une réduction de la dépendance à l'automobile et aux énergies fossiles», soutient-il. «Alors que l'Office recommande à la Ville de réduire l'attractivité de l'auto, le maire Coderre refuse mordicus d'éliminer des espaces de stationnement, allant même jusqu'à sacrifier un trottoir sur la rue de Brébeuf pour construire une piste cyclable en site propre», a-t-il ajouté.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

ATTENTAT D'ORLANDO

## Un jury étudie la possibilité d'accuser l'épouse du tueur

Orlando — La femme d'Omar Mateen, auteur de l'attentat perpétré dimanche matin dans une boîte de nuit gaie d'Orlando, pourrait être poursuivie pour avoir eu connaissance du projet d'attaque de son mari et n'avoir pas prévenu les autorités.

Le procureur fédéral va présenter les éléments de son enquête sur cette femme devant un grand jury, a rapporté la chaîne CNN, qui cite des sources policières non identifiées. Les autorités d'Orlando et les représentants du FBI refusent toutefois de confirmer ces informations.

Noor Salman aurait précédemment accompagné son mari chez un marchand d'armes ainsi que dans le club gai, où le tueur avait ses habitudes. La femme a affirmé avoir essayé d'en parler avec son mari, mais elle dit qu'elle n'était pas au courant d'une attaque imminente.

## Tolérance zéro pour les menaces

De leur côté, les autorités américaines ont dû préciser, mercredi, qu'elles ne toléreraient plus aucune menace contre des musulmans après l'attentat d'Orlando, qui a suscité des messages de haine contre cette communauté, notamment dans la ville du tueur, à Fort Pierce.

«*Proférer ces menaces est non seulement mal, mais dans la plupart des cas, illégal. Il faut arrêter*», a déclaré le procureur général Lee Bentley lors d'une conférence de presse qui faisait le point de l'enquête sur la tuerie. «*Ces menaces détournent l'attention de ce que les forces de l'ordre doivent faire*», a ajouté le procureur.

Le représentant du FBI, Ron Hopper, a rappelé lors de la même conférence de presse que les «*violations des droits civiques sont une priorité pour le FBI*». «*Nous enquêterons sur les incidents contre des individus [...] notamment en raison de leur race, leur religion, et leur orientation sexuelle.*»

## Communauté ébranlée

Le massacre d'Orlando a notamment mis sous le feu des projecteurs la petite communauté musulmane de Fort Pierce, où résidait l'auteur de l'attentat, au point d'en faire une cible facile.

«*Allez crever, putain de sacs à merde!*» a entendu un journaliste de l'AFP devant l'Islamic Center de Fort Pierce, une phrase lancée depuis une camionnette. A mesure qu'arrivent les fidèles, coups de klaxon et insultes fusent des voitures, à intervalle assez régulier, du «*Mort à Mahomet!*» jusqu'au «*putain de cochons!*»

Après les attentats de Paris en novembre et San Bernardino en Californie en décembre, le nombre de délits présumés motivés par la haine et visant des musulmans avait triplé aux États-Unis, selon une enquête du *New York Times*.

L'islamophobie y a atteint un niveau sans précédent, selon des représentants musulmans. Le président Obama, qui doit se rendre jeudi à Orlando pour rendre hommage aux victimes, avait mis en garde contre la tentation de condamner toute une communauté. «*Allons-nous commencer à traiter tous les musulmans américains différemment? Allons-nous les soumettre à une surveillance particulière? Allons-nous les discriminer en raison de leur foi? Jusqu'où cela ira-t-il?*» avait lancé le président mardi lors d'une allocution passionnée.

Cet attentat terroriste, le plus grave depuis celui du 11 septembre 2001, a été perpétré dimanche matin dans un club gai d'Orlando par un Américain ayant fait allégeance au groupe armé État islamique. 49 personnes sont mortes et 53 ont été blessées.

Agence France-Presse

## Trump veut rencontrer la NRA

Le candidat républicain à la présidentielle américaine, Donald Trump, a suggéré mercredi de ne plus vendre d'armes à feu à des personnes figurant sur des listes de surveillance antiterroriste, au risque de se brouiller avec le lobby des armes à feu et son parti. M. Trump, qui clame son soutien indéfectible au droit des citoyens à porter des armes, a indiqué sur Twitter qu'il allait «*rencontrer des responsables du lobby des armes à feu [NRA], qui appuient [sa] candidature, à propos d'une interdiction aux personnes qui sont sur une liste de surveillance antiterroriste ou sur une liste d'interdiction de vol, d'acheter des armes à feu*». Ce puissant lobby, qui twitait encore mardi que de telles restrictions seraient «*inefficaces, anticonstitutionnelles, ou les deux*», a semblé entrouvrir la porte à Donald Trump mercredi, indiquant qu'elle serait heureuse de rencontrer le candidat.

MICHEL DAVID  
La chronique fait relâche pour l'été.



Deux jeunes garçons lancent des cailloux à la mer près d'Arctic Bay, au Nunavut.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

ENFANTS AUTOCHTONES

## La cour imposera des correctifs rapides

Plusieurs mois après une décision concluant à une discrimination systémique, le Tribunal des droits de la personne constate que le dossier stagne

JESSICA NADEAU

Le Tribunal des droits de la personne perd patience dans le dossier des enfants autochtones. Dans un important revirement de situation, le Tribunal annonce qu'il imposera lui-même des obligations au gouvernement fédéral pour faire cesser la discrimination.

La cour annule donc une rencontre qui devait avoir lieu entre les parties la semaine prochaine pour trouver un terrain d'entente sur les actions à mettre en œuvre. Le Tribunal pourrait ordonner, par exemple, de modifier la formule de financement pour donner une enveloppe fixe par enfant, indique l'avocat Sébastien Grammond, qui représente la Société de soutien à l'enfance dans ce dossier.

En février 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations déposait une plainte contre le gouvernement fédéral à la Commission canadienne des droits de la personne. En janvier dernier, près de dix ans plus tard, le Tribunal tranchait: le gouvernement s'est rendu coupable de discrimination envers les enfants autochtones en ne leur offrant pas tous les services auxquels ils ont droit. La décision de la cour précisait qu'Ottawa dépensait jusqu'à 34% de moins pour les soins aux enfants autochtones les plus vulnérables, dont les handicapés, comparativement aux autres enfants canadiens. Le sous-financement chronique dans les réserves entraîne une surreprésentation des enfants autochtones dans les foyers d'accueil, ajoutait le Tribunal.

A la suite de ce jugement qui blâme sévère-

«*Le Tribunal estime qu'il y a beaucoup plus de questions irrésolues que ce à quoi on pouvait s'attendre*»

Extrait d'une lettre envoyée aux parties

ment le gouvernement, la ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, avait promis un changement d'attitude de la part d'Ottawa et un réinvestissement massif pour mettre fin à la discrimination systémique. Des sommes ont notamment été annoncées dans le budget libéral de mars dernier.

Mais ce n'était pas suffisant pour le Tribunal, qui a jugé nécessaire, en avril, d'intervenir pour rappeler le gouvernement à ses devoirs. Lundi, le Tribunal est intervenu une deuxième fois pour tenter d'arriver le plus rapidement possible à des actions concrètes afin de mettre fin à la discrimination systématique envers les enfants autochtones.

## Quels dommages?

Dans son jugement de janvier dernier, le Tribunal statuait sur la responsabilité (en déclarant le gouvernement coupable de discrimination), mais non sur les dommages (ce à quoi le défendeur est condamné). «*Dans des dossiers*

très complexes, il arrive qu'on sépare la responsabilité et les dommages, et souvent c'est parce qu'on espère qu'une fois la responsabilité établie, les parties vont être capables de s'entendre sur l'évaluation des dommages», explique Sébastien Grammond.

Jouant les médiateurs, le Tribunal avait ainsi prévu une rencontre entre les parties les 23 et 24 juin prochains dans l'espoir d'en arriver à un règlement à l'amiable. Mais après avoir analysé les propositions des parties, le Tribunal a jugé que celles-ci étaient trop éloignées les unes des autres.

## Réponses réclamées

«*Le Tribunal estime qu'il y a beaucoup plus de questions irrésolues que ce à quoi on pouvait s'attendre et remet en question la pertinence de tenir une rencontre à ce moment-ci*», peut-on lire dans la lettre adressée aux parties. Le Tribunal annule donc la rencontre de médiation, réclame des réponses supplémentaires d'ici la fin du mois et annonce qu'il rendra lui-même une décision sur les correctifs immédiats à apporter dans le programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, l'équivalent du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) pour les Premières Nations.

Par la suite, il restera encore à déterminer le montant de la compensation financière.

Le cabinet de la ministre des Affaires autochtones n'a pas été en mesure mercredi de commenter cette nouvelle ordonnance de la cour.

Le Devoir

FRONTIÈRES

## Ottawa donnera plus d'informations aux Américains... et à l'assurance-emploi

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Canada traquera bientôt les entrées et sorties de tous ses citoyens à la frontière américaine et reflera ces informations à Washington. Le tout, sans baliser davantage le partage de ces renseignements. Ce qui fait bondir une fois de plus les groupes de défense des droits civils. Mais le gouvernement Trudeau modifie en outre ses lois pour partager ces données avec ses propres ministères afin de déceler ceux qui fraudent ses programmes sociaux.

Justin Trudeau avait annoncé, de passage à Washington ce printemps, qu'il élargirait bientôt le partage d'informations entre le Canada et les États-Unis. Les données biographiques — nom, sexe, date de naissance, nationalité, et autres informations figurant sur le passeport — des ressortissants étrangers et des résidents permanents étaient déjà récoltées à la frontière depuis cinq ans. Elles le seront aussi pour les citoyens des deux pays qui traversent par voie terrestre.

Surprise, cependant, dans le projet de loi déposé par le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale: l'Agence des services frontaliers pourra également partager ces données avec le ministère de l'Emploi et du Développement social si l'information peut être utile à l'application de la Loi sur l'assurance-emploi ou

de celle sur la sécurité de la vieillesse. Un prestataire de l'assurance-emploi pourrait alors être déclaré «*inadmissible aux prestations*».

«*S'il y a de la fraude, et que des prestations sont récoltées de façon injustifiée en vertu des programmes sociaux, les contribuables s'attendent à ce que les conditions de ces programmes soient mises en œuvre*», a fait valoir le ministre Goodale mercredi.

«*Tout cela devient épeurant*», a jugé Gar Pardy, ancien ambassadeur dans plusieurs pays et ex-diplomate à Washington. M. Pardy s'était inquiété, lors l'annonce de cette entente avec les États-Unis en 2011, qu'elle n'érode les droits civils des Canadiens. Ses craintes demeurent tout aussi vives aujourd'hui. Car Ottawa n'a toujours pas imposé de balises à ce transfert de renseignements.

## Trop peu de protections

Le commissaire à la vie privée s'inquiétait lui aussi il y a cinq ans de voir que les deux pays pouvaient partager avec un pays tiers les informations reçues de leur voisin, sans qu'une autorisation soit exigée ou qu'un avis soit fourni au pays source. Le projet de loi de M. Goodale ne prévoit rien à ce sujet. Mais ses conversations avec le commissaire Daniel Therrien et le processus de révision du système de partage d'informations est «*continu*», a insisté le ministre.

«*Une fois que l'information est partagée, on ne*

peut pas savoir qui pourrait l'avoir», a réitéré Monia Mazig, épouse de Maher Arar (illégalement expulsé en Syrie en 2002) et coordonnatrice nationale de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles.

Le directeur du Conseil des Canadiens, Gary Neil, s'inquiète d'autant plus compte tenu du «*climat actuel*» aux États-Unis. Si le prochain président voulait hausser le ton contre le terrorisme et «*se mettre à identifier les gens parce que leur nom pourrait avoir l'air arabe, on aurait de graves inquiétudes quant à l'utilisation ou les abus potentiels qui pourraient être faits de ces informations.*»

## Droit de retrait

Le ministre Goodale a certifié que l'utilisation américaine des informations canadiennes sera balisée dans l'entente entre les deux gouvernements. «*Si l'on constate que les autorités américaines ne respectent pas les dispositions en matière de vie privée que nous avons mises en place, nous pouvons mettre un terme à l'entente*», a-t-il fait valoir.

Gar Pardy s'est montré sceptique. «*Si l'information est assez importante aux yeux des Américains, ils l'utiliseront comme ils le jugent approprié.*» Et Ottawa baissera les bras, selon lui. De toute façon, il sera trop tard, a noté Gary Neil. «*L'information qui a été détournée est là, et elle est là pour toujours. Vous ne pourrez jamais la récupérer*», a-t-il noté.

Le Devoir

## DÉTENUS AFGHANS

## Des policiers demandent une enquête publique

FANNIE OLIVIER  
à Ottawa

Une lettre ouverte de policiers militaires dénonçant de mauvais traitements sur des prisonniers «innocents» en Afghanistan relance le débat sur la nécessité d'une enquête publique.

Dans une lettre envoyée à *La Presse*, des membres de la police militaire qui ont servi en Afghanistan affirment que pas moins de la moitié des Afghans incarcérés au centre de détention de la base militaire de Kandahar étaient innocents. Et contrairement à ce que le gouvernement canadien affirmait, ils n'étaient pas emprisonnés pour une période de 48 à 96 heures, mais restaient derrière les barreaux en moyenne deux mois.

La police militaire a par ailleurs tenu plusieurs «exercices» visant à terroriser les détenus, des actes révoltants et indignes d'un corps policier, selon les auteurs.

La lettre est anonyme, car ceux qui l'ont rédigée craignent des représailles. *La Presse* a rencontré l'un des policiers et a confirmé son identité, tout en préservant son anonymat.

«Près de 50% des personnes incarcérées par la police militaire n'étaient que des gens comme vous et moi, des époux, pères de famille, fermiers qui n'avaient strictement rien à se reprocher. Pourquoi et comment ce mépris de nos lois et nos valeurs canadiennes peuvent-ils survenir?» demandent les auteurs. Ils n'expliquent pas comment ils sont parvenus à établir cette proportion de prisonniers innocents.

## Pas de collaboration

Ils accusent par ailleurs l'état-major de la police militaire de ne pas collaborer à l'enquête que mène la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, en lui refusant l'accès à des documents. Cette commission se penche actuellement sur des allégations de mauvais traitements des détenus par la police militaire en Afghanistan, en

2010 et 2011. Les auteurs demandent au ministre de la Défense, Harjit Sajjan, d'ordonner aux hauts gradés de la police militaire de collaborer pleinement à cette enquête.

Interrogé à sa sortie d'une réunion de cabinet mercredi, M. Sajjan a laissé entendre qu'il faisait confiance au système de plaintes actuel. «Nous avons de très bons systèmes en place pour enquêter sur tous les types d'allégations», a-t-il assuré.

## Enquête publique

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Bloc québécois ont tous deux saisi l'occasion pour relancer le débat sur l'opportunité de faire la lumière sur le traitement des détenus afghans par les Forces canadiennes avec une commission d'enquête publique.

La semaine dernière, une coalition de groupes de défense des droits de la personne a interpellé le premier ministre Justin Trudeau pour lui demander une enquête publique sur les détenus afghans transférés par les Forces canadiennes aux autorités locales.

Des allégations selon lesquelles ces prisonniers auraient été maltraités ont émergé dès 2007. Le Parlement s'est penché sur la question, mais le gouvernement conservateur de l'époque s'est toujours opposé à la tenue d'une enquête publique.

Selon Hélène Laverdière, députée du NPD, l'enquête devrait couvrir la question du transfert de ces détenus aux autorités afghanes, celle du traitement que réservaient les Forces canadiennes elles-mêmes à ces détenus, ainsi qu'un volet sur «d'éventuelles manipulations sérieuses de l'information». Elle rappelle que les libéraux, alors qu'ils étaient dans l'opposition, étaient favorables à une telle enquête et elle leur enjoint de «mettre leurs culottes» maintenant qu'ils sont au pouvoir.

La Presse canadienne

## EgyptAir: des débris de l'avion écrasé localisés

Le Caire — Des débris de la carlingue de l'avion d'EgyptAir, qui s'est abîmé en Méditerranée le 19 mai, ont été localisés sur «plusieurs sites», a annoncé mercredi la commission d'enquête égyptienne. Seules les analyses des enregistreurs de vol pourront permettre de connaître les causes de l'écrasement de l'Airbus A320 d'EgyptAir, qui s'est abîmé entre la Crète et la côte nord de l'Égypte avec 66 personnes à bord, après avoir soudainement disparu des écrans radar. La commission d'enquête a averti lundi que les deux boîtes noires cesseraient d'émettre leurs «pings» (écho sonar) le 24 juin.

Agence France-Presse

## Un alligator happe un enfant à Disney World

Orlando — Un petit garçon est mort après avoir été happé par un alligator dans le domaine de Disney World, en Floride. La dépouille de Lane Graves, âgé de deux ans, a été retrouvée «intacte» dans les eaux d'un lac artificiel après de longues heures de battue, a déclaré la police. «Je suis presque certain que l'enfant a été noyé par l'alli-

gator», a précisé le shérif local. L'enfant a été emporté alors qu'il jouait non loin de sa famille sur la plage d'un lac artificiel. Le lac est interdit à la baignade mais rien ne prévient les promeneurs de la présence d'alligators. Or ce bassin est relié à un lac naturel et les alligators, très répandus en Floride, peuvent franchir des langues de terre séparant des cours d'eau.

Agence France-Presse

## Les paroles de l'Ô Canada seront changées

Ottawa — Les députés fédéraux ont adopté mercredi le projet de loi qui changera les paroles anglaises de l'Ô Canada. Par 225 contre 74, les Communes ont voté pour C-210, mesure présentée par Mauril Bélanger. Lorsque le Sénat l'adoptera, le vers «true patriot love in all thy sons command» («un vrai amour de la patrie anime tous tes fils») sera remplacé par «true patriot love in all of us command» («un vrai amour de la patrie nous anime tous»). M. Bélanger avait dit que l'hymne ne devrait pas ignorer la contribution de 52% de la population. Souffrant de la maladie de Lou Gehrig, il avait, difficilement, fait une apparition à la Chambre vendredi dernier, afin que l'ultime étape de l'étude de son projet de loi par les Communes puisse être entamée.

La Presse canadienne



JOSEPH EID AGENCE FRANCE-PRESSE

Des nouveaux mariés posent pour un photographe devant les ruines de Homs. Alors qu'elle était habitée par 650 000 personnes il y a quelques années, la ville ne compte plus que 200 000 habitants aujourd'hui.

## Le cœur de Homs bat encore

Dans cette ville détruite par la guerre, ses habitants s'unissent, peu importe la religion

LISA-MARIE GERVAIS

« Je suis de Homs. » La phrase fait un peu sursauter. Comme

si personne ne pouvait plus habiter la 3<sup>e</sup> ville de Syrie, dont le cœur a complètement été ravagé par la guerre. Encore, il y a quelques mois, un drone russe avait capté les images d'apocalypse: le centre historique de Homs n'est plus que ruines, désert, poussière et dévastation.

Le père jésuite Ziad Hilal, qui vient en aide aux enfants et aux handicapés, y vit encore. Il y était aussi à la fin de l'année 2011 et au début de 2012, quand de nombreuses familles sont parties en montagnagnes afin de célébrer Noël. « Ces familles sont parties avec un petit sac, sans plus. Elles reviennent et il n'y a plus rien », raconte-t-il, de passage à Montréal après un séjour d'études doctorales en Irlande. « Certains ne sont plus jamais revenus chez eux. Ça fait maintenant cinq ans. »

Au printemps 2014 et pendant l'année 2015, certains habitants de Homs ont toutefois pu revenir chez eux après un accord. Pour mieux repartir dans de nombreux cas. Constatant l'ampleur des dégâts, prendre quelques effets et poursuivre son chemin sans se retourner. « Comment quelqu'un pourrait-il y revivre? Tout est rasé », souffle le père Ziad, qui a appris le français en Syrie puis en France, où il a fait des études supérieures en théologie. « Les gens n'ont pas seulement perdu leur maison, ils ont perdu leur histoire, qui ils sont. J'ai croisé une femme qui m'a dit qu'elle avait perdu toutes les photos de famille qui étaient gardées depuis des centaines d'années. »

Pour lui, il existe de nombreuses raisons pour ne pas quitter la Syrie. Des raisons historiques — les langues anciennes, etc. —, la fierté et la proximité familiale et parce que les habitants ont envie de transmettre la Syrie des beaux jours qu'ils ont connue. Plusieurs raisons de rester mais une seule, qui pèse lourd dans la balance, pour

« La bombe qui tombe quelque part en Syrie, elle ne fait pas la différence entre un chrétien et un musulman. [...] On a enterré des centaines de chrétiens et de musulmans. »

Le père jésuite Ziad Hilal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

partir: la guerre. La guerre qui a vidé le territoire. De 650 000 habitants, la ville de Homs est passée à 200 000.

## Vivre dans la guerre

Pourtant, bien des gens, comme lui, continuent de vivre au cœur de l'indécible. En Syrie, le conflit entre le régime et les rebelles a fait plus de 150 000 morts et près de 9 millions de déplacés et de réfugiés. Le père Ziad s'est d'ailleurs occupé d'un centre d'aide humanitaire qui soutient toujours 6000 familles de Homs et des alentours et gère des centres pour les handicapés mentaux et physiques. Il a aussi transformé les centres de catéchismes de son église en centres d'éducation et de réconciliation pour les enfants de 6 à 14 ans. « Tous les Syriens sont touchés par la violence », estime le père Ziad.

Ce curé de la paroisse Saint-Sauveur à Homs raconte avec sérieux comment un attentat perpétré par un kamikaze a tué 80 enfants dans le collège tout juste en face de son église. Une mère y a perdu d'un coup ses quatre enfants. « Notre secrétaire a perdu ses deux frères dans un attentat à la voiture piégée. Avec les religieuses, on a ramassé des morceaux de chair, d'êtres humains. On les mettait dans des sacs. On ne savait pas qui on ramassait comme ça. Ce n'est qu'après l'analyse qu'on a su l'identité des morts », dit le père Ziad, l'air grave. Et cette même famille s'est fait détruire son appartement par une roquette. Je l'ai entendue entrer. Il n'y avait personne. Mais ils n'ont plus rien, vous comprenez? »

Vivre dans un pays en guerre est « difficile », insiste-

til. Et il n'est pas avare d'images pour faire comprendre ce que c'est. C'est l'électricité trois heures par jour, parfois par mois. Vivre sans mazout en raison des sanctions internationales. L'hiver sans pouvoir se réchauffer. Mettre huit-neuf heures pour aller à Alep alors que ça en prend normalement deux. Passer son temps à chercher du travail. « On propose de l'argent aux jeunes pour qu'ils deviennent des porteurs d'armes. Pour eux, c'est devenir un héros, mais ils ne savent pas qu'ils risquent d'être blessés ou tués. »

Pour le père Ziad, c'est ne plus jamais sortir sans être accompagné. Son confrère jésuite, le Hollandais Frans Van Der Lugt, a été assassiné par les rebelles en 2014. En mai 2015, le syriaque catholique Jacques Mourad a été enlevé pour plusieurs mois mais est maintenant libre. En tant que minorité, les chrétiens sont vulnérables. « Oui, mais ce n'est pas une guerre de religion », assure le clerc. Ce sont les médias qui font croire ça. »

## Pas une guerre de religion

Dans l'histoire syrienne, il y a certes eu des malentendus entre chrétiens et musulmans. Mais à Homs, aujourd'hui, la réalité est autre. « C'est spécial ici », explique le père Ziad, reconnu pour son travail œcuménique. Lui qui a été éduqué comme chrétiens aux côtés de musulmans soutient que l'hostilité religieuse n'était pas généralisée. Quand les Turcs ont chassé les Arméniens, les Syriens musulmans et chrétiens les ont accueillis, après tout. « Aujourd'hui, avec la montée

des intégrismes, Daesh, etc. on ne peut pas nier qu'il y a la peur. »

N'empêche, son église jésuite est assez forte et jouit d'une bonne réputation parce qu'elle s'ouvre à tout le monde. Dans son équipe, la moitié des gens sont musulmans, l'autre, des chrétiens. Ils travaillent sans relâche pour la réconciliation et la paix. Ils ont même écrit des livres sur le sujet. Lorsque les écoles ont fermé à la suite des bombardements, il s'est chargé d'engager des diplômés universitaires sans travail pour faire la classe aux enfants de toutes les confessions. A partir de 2012, plus de 150 enfants ont pu être scolarisés.

Le père Ziad insiste: même s'il y a plusieurs religions, la Syrie ne forme qu'une seule grande communauté. « La bombe qui tombe quelque part en Syrie, elle ne fait pas la différence entre un chrétien et un musulman. Dans le centre historique de Homs, on a enterré des centaines de chrétiens et de musulmans, 11 églises ont été endommagées ainsi qu'une trentaine de mosquées... »

Le vrai problème de la Syrie, poursuit le jésuite, ce sont les médias et la provocation des intérêts internationaux à droite et à gauche. « Chaque partie veut la victoire, sans partager. Mais on dirait que ça veut dire effacer l'autre. Du coup, ça finit par détruire tout le pays », se désole le père Ziad, avant de citer un proverbe indien: « Quand il y a deux éléphants qui se battent, ce sont les herbes qui sont écrasées. »

Le Devoir



## Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ACTUALITÉS

## RÉFORME EN SANTÉ

## D'ex-ténors du réseau se tournent vers Couillard pour un moratoire

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Ils se disent poussés par le vent favorable d'après qui leur souffle dans le dos depuis qu'ils ont interpellé la vérificatrice générale. D'ex-ténors du réseau de la santé récidivent et interpellent directement le premier ministre Philippe Couillard, demandant un moratoire immédiat sur la réforme de la santé signée Gaétan Barrette.

« Il faut mettre un stop pour prendre le temps de faire une évaluation », dit en entrevue le haut fonctionnaire retraité Pierre Joubert (ex-directeur de la recherche et de l'évaluation du ministère).

En 2018, « il sera trop tard pour corriger les dérives », écrit-il avec Paul Lamarche (ex-sous-ministre à la Santé), Marc-André Maranda (ex-directeur du programme de santé publique au ministère) et Maria De Koninck (professeure émérite à l'Université Laval) dans une lettre envoyée à Philippe Couillard mercredi.

## Loi du silence

Après la publication de leur première lettre, qui demandait à la vérificatrice générale d'évaluer les réformes Barrette, les signataires ont reçu environ 150 messages d'appui, rapportent-ils. Parmi eux, de nombreuses personnes qui ne peuvent afficher publiquement leur sympathie par crainte de représailles.

« On parle de chercheurs renommés qui craignent pour leurs subventions ou l'accès aux données », dit Pierre Joubert. « Ce sont aussi des cadres actuels du réseau et des fonctionnaires qui ont peur des représailles », ajoute Paul Lamarche. On nous dit : vous nous donnez une voix.

« Le ministère de la Santé et des Services sociaux est devenu une immense machine à service de la pensée du ministre », croit Marc-André Maranda, qui observe que des fonctionnaires ne peuvent exprimer de critiques par rapport aux chantiers, immenses, en cours.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, compte livrer une évaluation de ses réformes en 2018, a-t-il maintes fois affirmé.

## Respect de la démocratie

Mais bien avant cette date, le premier ministre doit « assurer que cette réforme ne cause pas de dommages irréversibles ». « Nous attendons du premier ministre une position ferme, claire, transparente et des gestes réinstallant dans la gestion de notre système de santé le respect de la démocratie et celui des connaissances scientifiques », peut-on lire dans la lettre.

Les experts, qui ont servi l'État tant sous des gouvernements libéraux que péquistes, se défendent d'agir par partisanerie, comme l'a laissé entendre Gaétan Barrette lors de leur première sortie publique. « Il semble y avoir consensus sur la perception de la réforme et le style de gestion du ministre, indépendamment de la partisanerie », dit Paul Lamarche. Oui, notre geste est politique, dans le sens que nous agissons dans un esprit démocratique et scientifique, mais pas partisan.

Le Devoir

**Lire aussi** Pourquoi cette mise à mal du système public? La lettre des cosignataires. Page A 9

## FRANÇAIS

## Air Canada juge qu'elle en fait assez

« Frustrant » et « décourageant » : voilà comment le président et directeur général d'Air Canada a décrit le rapport du commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, à l'égard du transporteur aérien.

Calin Rovinescu était attendu de pied ferme au Comité des langues officielles de la Chambre des communes, mercredi après-midi, où il a dû défendre son bilan en matière de bilinguisme. La semaine dernière, M. Fraser a déposé exceptionnellement un rapport portant uniquement sur le transporteur aérien, et demandait du même coup des changements législatifs pour serrer la vis à Air Canada, dont la possibilité d'imposer des amendes.

Combatif, M. Rovinescu a rejeté les recommandations du commissaire, rappelant que le nombre de plaintes contre Air Canada était constant (une cinquantaine par année) alors que le nombre de passagers est en hausse. « Avec nos milliers d'employés bilingues, [...] on ose croire qu'Air Canada en fait plus que toute autre entreprise du secteur privé au Canada », a-t-il affirmé. Ainsi, 60% des agents de bord et d'aéroports embauchés au cours des 15 dernières années sont capables de s'exprimer dans les deux langues, a ajouté M. Rovinescu.

« Nous devrions éviter de confondre les anecdotes avec les faits », a-t-il envoyé comme critique à peine voilée au commissaire, qui relatait dans son rapport quelques expériences vécues par des plaignants. M. Rovinescu a aussi évoqué des problèmes d'embauche, signalant une perte de vitesse du bilinguisme hors Québec.

Les députés siégeant au comité ont paru peu convaincus par les arguments. La conservatrice Sylvie Boucher a même affirmé qu'aucun agent de bord parlant français ne travaillait dans l'avion qu'elle a pris à Montréal pour se rendre au congrès conservateur à Vancouver, le mois dernier.

La Presse canadienne



La Chambre haute a voté pour le projet de loi amendé. Aux parlementaires maintenant d'étudier la nouvelle version. Toute modification devra être approuvée de nouveau par le Sénat.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

## AIDE MÉDICALE À MOURIR

## Le Sénat renvoie finalement le projet de loi aux Communes

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Sénat a finalement terminé son étude du projet de loi sur l'aide médicale à mourir mercredi soir, adoptant le C-14 par une écrasante majorité. La « conversation » entre la Chambre haute et la Chambre des communes sur le sort devant être réservé aux modifications de cette loi peut donc maintenant commencer.

C'est par la marque de 64 voix pour, 12 voix contre et une abstention que le Sénat a donné son appui au C-14, dans sa forme amendée. Le Sénat a notamment élargi les critères d'accessibilité de l'aide médicale à mourir pour inclure les personnes n'étant pas en fin de vie. Dans le cas de l'aide médicale auto-administrée à domicile, les sénateurs ont aussi interdit aux proches d'un malade de l'aider s'ils sont susceptibles de tirer des avantages matériels de la mort de celui-ci.

Le projet de loi est donc de retour aujourd'hui à la Chambre des communes. Le gouvernement libéral doit maintenant rédiger une seule motion indiquant pour chacun des amendements sénatoriaux s'il est accepté, rejeté ou accepté avec modification. Les députés seront appelés à débattre la semaine prochaine de cette motion et à la voter comme un tout. Tout changement apporté par la Chambre des communes à la version sénatoriale de C-14 nécessitera son renvoi au Sénat, les deux Chambres devant adopter une version identique des législations. Une partie de bras de fer pourrait s'ensuivre si sénateurs et élus ne s'entendent pas sur une version définitive commune.

## Dilemme

La semaine dernière, plusieurs sénateurs avaient indiqué qu'ils ne s'inclinaient pas devant la volonté des élus si cela implique de voter une loi jugée inadéquate. Mais mercredi, le ton avait baissé, du moins dans la bouche de certains. C'est le cas d'André Pratte.

« Il y a juste les fous qui ne changent pas d'idée », lance le nouveau sénateur et ancien journaliste. Si on insiste pour que nos amendements soient maintenus, on s'entraîne dans ce que les gens ont appelé une partie de ping-pong. Ça veut dire qu'il peut y avoir une sorte de paralysie ou d'impasse qui durerait un certain temps. Je ne suis pas sûr que les Canadiens ont une grande patience pour cela.

M. Pratte dit ne pas avoir pris une décision finale, mais il avoue être placé devant « un dilemme ». « Ce n'est pas facile à décider. Pas de projet de loi du tout, pour moi, ce n'est pas l'idéal non plus. On ne sait pas exactement, sur une longue durée, ce que ça va donner de ne pas avoir de projet de loi du tout. »

Le Canada se retrouve dépourvu d'une loi en matière d'aide médicale à mourir depuis le 7 juin dernier, quand le jugement Carter de la Cour suprême a pris effet. Depuis, les professionnels de la santé s'en remettent aux cadres réglementaires concoctés par les collèges de médecins ou les provinces pour trancher les cas se présentant à eux. M. Pratte se demande si ces succédanés seront suffisants à long terme.

Le conservateur Don Plett, qui n'est pas chaud envers l'aide médicale à mourir, est pour sa part catégorique. « Il ne s'agit plus de déterminer si l'aide médicale à mourir est légale ou non. Elle l'est dans notre pays aujourd'hui. Alors ou bien nous avons [l'arrêt] Carter, ou bien nous avons le projet de loi. Le projet de loi est meilleur que Carter. » M. Plett, comme d'autres collègues, a eu la voix brisée par l'émotion pendant son dernier discours sur le projet de loi mercredi soir. Il s'est dit déchiré, mais qu'il ne fuirait pas la difficulté en s'abstenant. Il a finalement voté contre. Plusieurs des sénateurs

ayant voté contre le C-14 ont soutenu que la vie était un don de Dieu et que l'Homme ne pouvait s'arroger le droit de la reprendre (Norman Doyle, Betty Unger ou encore Nick Sibbeston).

D'autres sénateurs, cependant, persistent à croire qu'il vaut mieux laisser un vide législatif que d'adopter une loi mal faite. C'est le cas de Pierre-Hugues Boisvenu ou encore Jean-Guy Dagenais. Les deux tiennent mordicus à ce que l'accès de l'aide à mourir, élargi par le Sénat pour inclure des personnes n'étant pas en fin de vie, soit conservé.

## Contribution symbolique

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui pilotera la conversation avec le Sénat, s'engage à régler la question avant les vacances estivales, prévues débuter le 24 juin. « Je ne serais pas confortable d'ajourner la Chambre avant que nous ayons un projet de loi sur l'aide médicale à mourir [alors qu'il serait] à quelques moments d'être signé par le gouverneur général ou un juge de la Cour suprême pour la sanction royale », a expliqué Dominic LeBlanc. Le Parlement pourrait-il siéger pendant l'été, alors? « Je pense que c'est possible de faire ça d'ici la semaine prochaine. »

M. LeBlanc a refusé de se prononcer sur le sort qu'il réservera aux amendements du Sénat, mais il a laissé entendre que quoiqu'il arrive les sénateurs pourront se féliciter d'une belle victoire morale. « Quelle que soit la réponse que la Chambre des communes servira au Sénat en bout de piste, notre gouvernement croit que le Sénat a enrichi le débat public et approfondi la conscience publique de ces questions », a-t-il dit. Ces propos ont froissé Pierre-Hugues Boisvenu. « C'est très égocentrique! On n'a pas fait ça pour notre image, ou pour gagner ou perdre. On a fait ça pour rendre le projet de loi C-14 meilleur. »

Le Devoir

## QUÉBEC

## La bibliothèque patrimoniale des Finances ferme à son tour

MARCO FORTIER

Le gouvernement Couillard s'apprête à fermer une série d'autres bibliothèques de ministères, dont celle des Finances située dans un bâtiment patrimonial du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Vieux-Québec.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, le centre de documentation du ministère abrite notamment tous les budgets et les comptes publics du Québec produits depuis plus d'un siècle. Son fonds documentaire est constitué de plus de 60 000 monographies, dont plus de 10 000 en version électronique, et près de 400 titres de périodiques.

L'historien Jean-Marie Lebel, spécialiste de la ville de Québec, déplore la fermeture imminente de cette bibliothèque considérée comme un joyau architectural et historique. Les étagères en laiton et en fonte ont été témoins d'un pan important de l'histoire juridique de la capitale.

Le bâtiment d'influence Second Empire, inauguré en 1887, a longtemps abrité le palais de justice de Québec. Le ministre des Finances, Carlos Leitão, occupe le bureau de l'ancien juge en chef de la Cour supérieure.

## Une perte

« C'est malheureux que cette bibliothèque ferme à son tour. Notre vieux palais de justice disparaît peu à peu », dit Jean-Marie Lebel en soupirant.

« Je peux comprendre que le gouvernement décide de fusionner les bibliothèques des ministères. Les gens de la fonction publique ont de moins en moins besoin d'aller à la bibliothèque, avec les documents numérisés accessibles n'importe où », ajoute-t-il.

« C'est triste. On perd non seulement des lieux où consulter des livres, mais on perd aussi des livres, dont aucune autre bibliothèque ne veut. Je veux bien croire que ces livres vont à la Bibliothèque nationale à Montréal ou à Ottawa, mais pour les gens de Québec, ce n'est pas à la porte! »

## Économies recherchées

Selon nos sources, la vaste « rationalisation » des bibliothèques de ministères et organismes du gouvernement se poursuit de plus belle. Le centre de documentation Paul-Gérin-Lajoie du ministère des Relations internationales, inauguré par l'ancien ministre lui-même, aurait fermé ses portes au cours du printemps.

*Le Devoir* a rapporté dans les derniers mois que la bibliothèque Cécile-Rouleau, située dans l'édifice G à Québec, abrite désormais pas moins de 17 centres de documentation de ministères et organismes gouvernementaux condamnés au fil des ans.

Le Secrétaire du Conseil du trésor a demandé l'an dernier à tous les ministères d'évaluer des économies possibles dans leurs centres de documentation. Selon un document interne du ministère, le gouvernement espère éliminer des postes et éviter les achats en double de documents ou d'abonnements. On pense ainsi pouvoir économiser 4,5 millions de dollars.

Selon nos sources, seule la bibliothèque de l'Assemblée nationale est assurée de rester en place. L'historien Jean-Marie Lebel s'en réjouit. « Il faut la préserver à tout prix. »

Le Devoir

## LE SON QUE VOTRE PÈRE MÉRITE

SET 840-TV



- Audio sans fil premium
- Système d'écoute personnalisable
- Pour la TV, la radio ou les systèmes Hi-Fi

Disponible chez les professionnels exerçant dans les cliniques Lobe

**Lobe**  
1-866-411-5623  
pour trouver la clinique la plus près

Disponible pour l'achat chez:

**Audio Support**  
audiosupport.ca

## ACTUALITÉS

# Le « père de la ville de Québec moderne » est décédé

Gilles Lamontagne, ancien maire, a changé les structures de la capitale

ISABELLE PORTER  
à Québec

Le drapeau de la ville de Québec était en berne mercredi pour rendre hommage à l'ancien maire de Québec Gilles Lamontagne décédé mardi à l'âge de 97 ans. Véritable force de la nature, ce héros de la Deuxième Guerre mondiale a permis à la capitale de passer à la modernité dans les années 1960.

« C'est le père de la ville de Québec moderne, résume son biographe Frédéric Lemieux. C'est lui qui a construit l'administration municipale, instauré des concours pour les contrats, engagé des gens avec des diplômes, doté la ville d'une fonction publique compétente. »

Elu maire en 1965, Gilles Lamontagne a dirigé la ville jusqu'en 1977. Il a ensuite été ministre fédéral à Ottawa (1977-1983) et lieutenant-gouverneur (1984-1990). Mais ses années à la ville sont celles qu'il a le plus appréciées de toute sa carrière politique, écrivait-il en 2010. Cette époque fut marquée par le développement d'infrastructures clés, comme l'usine de filtration, qui permettra le long nettoyage de la rivière Saint-Charles, et les autoroutes vers les banlieues. Gilles Lamontagne fut aussi le premier maire des fusions, faisant passer le nombre de villes de 27 à 13 sur le territoire.

Cadet d'une famille de riches commerçants montréalais, Gilles Lamontagne a perdu sa mère très jeune (à six ans), ce qui l'a beaucoup marqué. Pendant la guerre, il s'est enrôlé dans l'aviation et a été prisonnier des Allemands pendant deux ans. « Pour lui, la guerre c'était l'aventure. Il voulait sortir du moule familial, raconte son biographe. La captivité pendant 26 mois a transformé l'adolescent dissipé qu'il était en un homme courageux et organisé. »

C'est plus ou moins par hasard qu'il s'est retrouvé dans la capitale après la guerre, où il a épousé une Américaine avec qui il aura quatre enfants. Il était propriétaire d'un magasin de porcelaine quand le parti du Progrès civique l'a invité à se lancer en politique au milieu des années 1960.

Plus récemment, ce fier défenseur de Québec a été très touché par les festivités du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008 et s'était réjoui du vent de fierté retrouvée qui avait balayé la ville dans la foulée des célébrations.

Les causes de son décès n'avaient pas été rendues publiques au moment d'écrire ces lignes. C'est la Ville de Québec



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Gilles Lamontagne en 1978

qui a annoncé la triste nouvelle mardi en fin de soirée. Parlant « d'un des grands maires de Québec », Régis Labeaume a souligné combien Gilles Lamontagne l'avait inspiré.

« Son départ laisse un grand vide dans l'histoire de notre ville. Je suis bouleversé. J'ai jamais particulièrement ce sage de qui je m'inspirais dans mes fonctions et comme être humain. » Dès 2007, Gilles Lamontagne avait donné son appui à Régis Labeaume pendant sa première campagne électorale à la mairie. Avec son décès qui suit de près celui de Jean-Paul L'Allier, en janvier, le maire en poste perd le dernier de ses prédécesseurs.

## Hommage de Trudeau

Mercredi, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé que sa contribution dépassait de loin les frontières de la ville de Québec. « Après avoir occupé avec distinction les fonctions d'officier, M. Lamontagne a continué de servir l'intérêt public. Au cours de sa carrière, qui s'est étalée sur plus de 30 ans. [...] C'est avec un dévouement et une bienveillance exemplaires qu'il a réalisé tous ces mandats. »

M. Lamontagne avait été ministre des Postes et de la Défense nationale au sein de l'équipe Pierre Elliott Trudeau. Son père l'avait connu sur les bancs d'école au collège Brébeuf, a rappelé Justin Trudeau. « Sur une note personnelle, je me souviendrai de Gilles grâce aux histoires racontées par mon père, qui parlait de leur temps passé ensemble à Montréal pendant leur adolescence, et de son profond sens moral. »

Les funérailles de Gilles Lamontagne auront lieu samedi à la basilique de Québec sous la présidence de l'archevêque de Québec, Gérard Cyprien Lacroix. Son corps sera exposé en chapelle ardente vendredi et samedi dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Le Devoir

# Deux femmes remplacent Claude Jutra dans la toponymie montréalaise

JEANNE CORRIVEAU

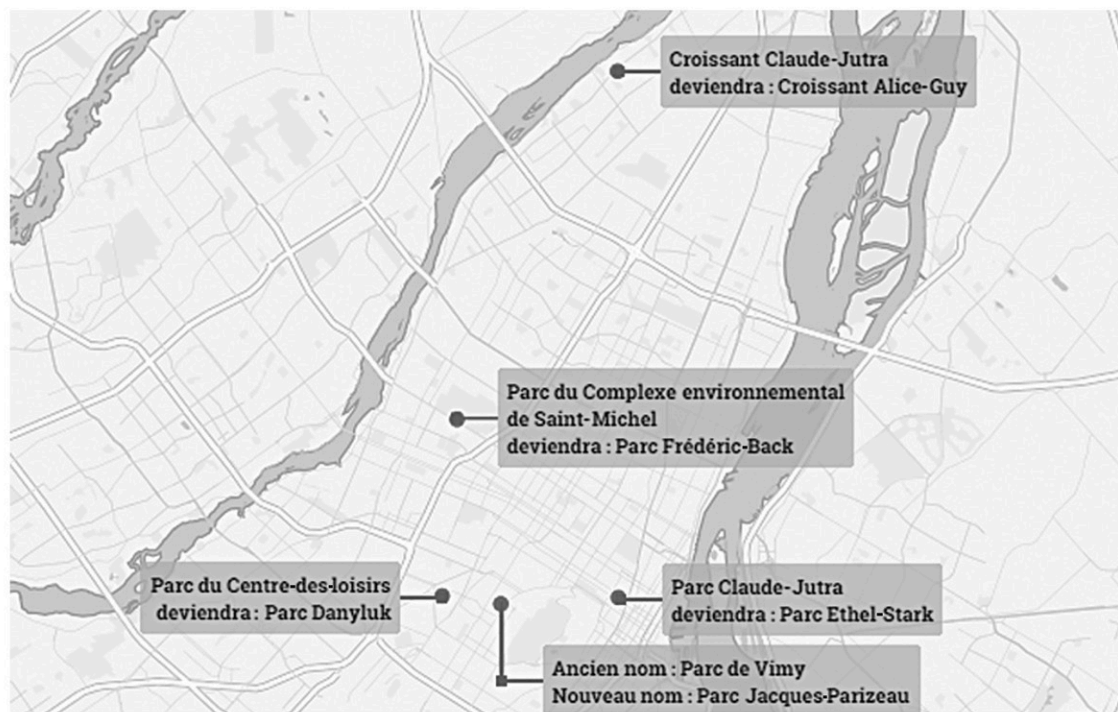
Rayé de la toponymie montréalaise, le nom de Claude Jutra sera remplacé par celui de deux femmes, Ethel Stark et Alice Guy, pour désigner un parc et une rue de la métropole.

Dans la foulée des allégations de pédophilie dont Claude Jutra avait fait l'objet en février dernier, Montréal avait annoncé que le nom du cinéaste serait retiré des lieux publics.

Le maire Denis Coderre a profité de la réunion hebdomadaire du comité exécutif mercredi matin pour annoncer que, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le parc Claude-Jutra sera rebaptisé à la mémoire d'Ethel Stark (1910-2012), chef d'orchestre, violoniste et cofondatrice la Symphonie féminine de Montréal, un orchestre entièrement féminin qu'elle a dirigé pendant 28 ans. La Ville a précisé que M<sup>me</sup> Stark a habité l'avenue du Mont-Royal Ouest de 1939 à 1950 et que le premier concert de son orchestre a été présenté le 29 juillet 1940 à l'auditorium Le Plateau.

Dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le croissant Claude-Jutra deviendra le croissant Alice-Guy, du nom de la première réalisatrice et productrice de cinéma au monde. Née en 1873 et morte en 1968, Alice Guy avait tourné *La fête aux choux* en 1896.

Ces annonces viendront augmenter le nombre de femmes dans la toponymie montréalaise, elles qui ne re-



JONATHAN ALLARD LE DEVOIR

présentent que 6% des 6000 noms de lieux à Montréal à l'heure actuelle. En mars dernier, l'administration Coderre avait d'ailleurs créé la banque de noms « Toponym'Elles » entièrement dédiée aux femmes.

## Frédéric Back

Le maire Coderre a aussi confirmé mercredi que le vaste parc de 153 hectares qui sera aménagé d'ici 2023 sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, au-dessus de l'ancien dépotoir de la carrière Miron, portera le nom du cinéaste Frédéric Back. En août dernier, lors d'une annonce concernant cet espace vert, le

maire Coderre avait évoqué l'idée d'honorer la mémoire du créateur du film d'animation *L'homme qui plantait des arbres*. Décédé en 2013 à l'âge de 89 ans, Frédéric Back est déjà présent dans la toponymie québécoise puisqu'un parc de Saint-Eustache porte son nom, tout comme des rues à Boisbriand et Lévis.

## Jacques Parizeau

Dans l'arrondissement d'Outremont, le parc de Vimy, situé à l'angle des avenues de Vimy et Kelvin, changera de nom pour celui de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau. Chef du Parti québécois pendant

huit ans et premier ministre de 1994 à 1996, Jacques Parizeau est décédé en juin 2015 à l'âge de 84 ans. Précisons que le changement de nom avait déjà reçu l'aval du conseil d'arrondissement d'Outremont en octobre 2015.

## Vera Danyluk

De son côté, la Ville de Montréal a annoncé mercredi que le parc du Centre-des-loisirs changera de nom pour devenir le parc Danyluk, en l'honneur de Vera Danyluk qui fut mairesse de cette municipalité de 1987 à 1994 et de 2005 à 2010.

Le Devoir

# Bixi Montréal roule sur les surplus

JEANNE CORRIVEAU

Bixi Montréal a le vent dans les voiles. En plus d'enregistrer un surplus en 2015, le système de vélo en libre-service observe déjà pour la saison en cours une hausse du nombre d'utilisateurs et de déplacements. Néanmoins, l'administration Coderre n'envisage pas d'expansion du service pour l'instant.

Après des années difficiles, Bixi Montréal se porte de mieux en mieux. L'organisme sans but lucratif (OBNL) qui gère le service de vélos a dégagé un excédent de 281 996 \$ pour l'exercice financier de 2015, ce qui a fait grimper son surplus accumulé à 983 847 \$. Ses revenus ont atteint 7,987 millions en 2015, alors que ses dépenses ont totalisé 7,705 millions. Bixi a aussi noté une hausse des déplacements de 9,4% par rapport à l'année précédente avec 3,5 millions de déplacements et une augmentation de 91%

des utilisations occasionnelles. Les résultats sont aussi encourageants pour l'année en cours. Ainsi, au 31 mai 2016, Bixi a enregistré une hausse de 11% des déplacements par rapport à 2015 et le nombre d'achats membres a grimpé de 9%. Quant aux achats occasionnels, ils ont augmenté de 61%.

Bixi a aussi connu un record de 30 232 déplacements en 24 heures le vendredi 3 juin dernier. La panne de métro survenue sur la ligne orange mardi a d'ailleurs fait bondir son achalandage à 108 déplacements à la minute entre 17 h et 18 h.

Il s'agit donc d'une embellie pour le service de vélo en libre-service créé par l'ex-maire Gérard Tremblay en 2009. Rappelons qu'en janvier 2014, la Société de vélo en libre-service (SVLS) s'était placée sous la protection de la Loi sur la faillite. La Ville avait par la suite fait l'acquisition des actifs montréalais de Bixi et créé

un OBNL pour gérer la saison 2014 avec Marie Elaine Farley à la présidence du conseil d'administration.

## Étude de KPMG

La conseillère de Projet Montréal Marianne Giguère estime que le temps est venu pour Bixi de prendre de l'expansion : « Les résultats dévoilés aujourd'hui sont la démonstration que Bixi est vraiment ancré dans les habitudes de déplacement des Montréalais et que ce n'est plus un outil de loisir, quelque chose de charmant et de ludique. [...] Ayant dégagé des surplus, il n'y a plus de raison de remettre à plus tard une expansion du réseau. »

Dans l'immédiat toutefois, l'administration Coderre n'envisage pas d'étendre les activités de Bixi, qui compte 5200 vélos et 460 stations réparties dans 11 arrondissements et deux villes, soit Westmount et Longueuil.

La Ville a tout de même commandé une étude auprès

de la firme KPMG le mois dernier afin de dresser un inventaire des entreprises canadiennes susceptibles de fournir des pièces et de l'équipement si nécessaire. « Nous nous réjouissons du succès que connaît Bixi depuis sa relance. Pour le moment, les opérations se poursuivent avec l'équipement actuel. Nous sommes à évaluer la situation pour l'avenir et si de nouveaux projets avaient à se concrétiser, nous ferions l'annonce le moment venu », a indiqué par courriel le responsable des transports au comité exécutif, Aref Salem.

Le Devoir

# 30 232

Nombre de déplacements le 3 juin dernier. Il s'agit d'un record pour une période de 24 heures.

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel :  
petitesannonces@ledevoir.com

### I • N • D • E • X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 - 150 Achat-vente-échange  
160 - 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 - 250 Achat-vente-échange  
251 - 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES  
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

### LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322

Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit



### 160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER



#### OUTREMONT

445 St-Joseph Ouest,  
près Laurier

Immeuble béton, ascenseurs

4 1/2 (petit) 4 1/2 (grand)  
1 400 \$/mois 1 750 \$/mois

Chauffé, eau chaude et électroménagers inclus. Garages intérieurs 125 \$/mois

SURINTENDANT  
514-276-5949

### AHUNTSIC - GRAND 5 1/2

3 chambres fermées, très éclairé, climatisé, à 5 minutes du métro Crémazie et du centre Claude-Robillard.

LIBRE 1er JUIN. 1 100 \$.

Katia Gagnon 514-232-5190

### CENTRE-SUD - 3 1/2 RÉNOVÉ

1er, près métro Beaudry, terras. arr. JUIL. 640 \$. 514-524-5697

### 160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

#### DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

#### LACHINE - 3 1/2 et 4 1/2

Immeuble entièrement rénové, superbes appartements. Tout inclus.

LIBRES. À partir de 695 \$. 1 mois gratuit. 514-574-8004

#### MONTREAL-NORD - beau 4 1/2

B-duplex. Repeint, cuisine rénovée, gar., terras., cour arrière, rangements. LIBRE. 514-531-6098

http://11785avepigeon.weebly.com/

#### PLATEAU - RUE LAVAL - 5 1/2

2e, 2 balc., a/c, 4 électros, grande remise, non-chauffé, non-fumeur. 1 550 \$ 514-844-9461

### 170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08  
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin  
Sem/mois 514 272-1803

#### PROVENCE

Valée du Rhône

Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons.

2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet.

www.bonnevisite.ca/nyons  
marieharlie@gmail.com

#### 307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142

1317, ave du Mont-Royal Est

#### 515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Votre PME paie trop cher ses télécommunications?

Me Julien Valois-Francoeur 514-667-4860

#### 544 CROISSANCE PERSONNELLE

WEB THÉRAPIE

Estime de soi / Lâcher prise  
Deuil / Séparation / Mission de vie  
Adolescents / Adultes / Couples  
webtherapie2016@gmail.com

### 550 VOYAGES

AÉROPLAN  
humanitaire recherche  
80-140 000 miles Aéroplan  
pour achat immédiat

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Le Mémorial

1855, rue Du Havre Montréal Qc H2K 2X4

TÉL: 514 525-1149

TÉL: 514 525-7999

Par téléphone, télécopieur ou par courriel Demandez à vendredi : 10h à 12h et de 1h à 17h00 (longueur à la demande 50c le dimanche)

Samedi : fermé. Heure de tombée 15h15.

Le mémorial

#### Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution :  
100 \$

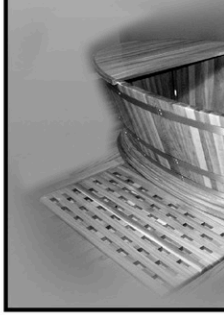
Pour les encadrés  
À l'achat  
de deux obtenez le  
troisième gratuitement

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

### 564 DÉCORATION INTÉRIEURE



#### BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

PARCE QUE VOUS  
ÊTES UNIQUE

### 564 DÉCORATION INTÉRIEURE



#### BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

PARCE QUE VOUS  
ÊTES UNIQUE

#### Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution :  
100 \$

Pour les encadrés  
À l'achat  
de deux obtenez le  
troisième gratuitement

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

### 564 DÉCORATION INTÉRIEURE



#### BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

PARCE QUE VOUS  
ÊTES UNIQUE

#### Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution :  
100 \$

Pour les encadrés  
À l'achat  
de deux obtenez le  
troisième gratuitement

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

## QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas  
(514) 908-0200  
www.portage.ca



**CECI N'EST PAS UN  
CONTENANT**



**CECI N'EST PAS UN  
EMBALLAGE**



**CECI N'EST PAS UN  
IMPRIMÉ**



**CONTENANTS  
EMBALLAGES  
ET IMPRIMÉS**

**C'EST TOUT  
CE QUI VA  
DANS LE BAC**

**POUR TROUVER  
LE POINT DE CHUTE  
DE TOUT CE QUI NE  
VA PAS DANS LE BAC**

**RECREER.CA**



# ÉDITORIAL

## PITBULLS

### Raciste, eh oui!

Ça fait tout drôle de lire un texte où l'on accuse quelqu'un de « racisme » parce qu'il propose qu'on interdise les... pitbulls. Vrai, le pitbull est une race, quoiqu'il serait plus juste de parler de bâtard, mais l'appel à une réglementation sévère pour en interdire la possession ou la contrôler étroitement relève plutôt du gros bon sens.



Au fil des ans, des dizaines d'attaques sauvages, mais dispersées sur le territoire, ont conduit des municipalités à interdire la présence de pitbulls. Malheureusement, il n'existe encore aucune réglementation à l'échelle du Québec, comme c'est le cas en Ontario. Certaines municipalités comme Sherbrooke qui interdisaient les pitbulls ont même fait marche arrière à la suite de pressions de la SPA et des associations de vétérinaires.

Dans ce dernier cas, on a plutôt étendu la réglementation à tous les chiens dangereux, ce qui paraît sensé au premier abord. Sauf qu'il faut désormais un incident malheureux pour qu'on procède à l'analyse comportementale du chien, avec pour conséquence la recrudescence des attaques.

Ce fut le cas, il y a quelques mois, alors qu'un pitbull confié à la garde d'un coloc s'est jeté, gueule ouverte, au mollet d'une marcheuse (de notre connaissance) dans cette municipalité dont l'actuel maire refuse de revoir sa réglementation. La marcheuse fut transportée à l'urgence, et le molosse privé de dessert...

Selon l'Ordre des vétérinaires, on ne règle rien en interdisant les pitbulls qui, dans les faits, ne seraient pas plus susceptibles de mordre que les autres chiens. Pour preuve, ce sont les chihuahuas qui mordent le plus souvent en clinique, avance-t-on.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Peut-être que les chihuahuas n'aiment pas les véto, mais dans la rue, dans les parcs et même à la maison, ce sont les pitbulls et autres chiens de combat qui attaquent, défigurent et tuent, comme ce fut le cas de cette pauvre Christiane Vadnaï, dévorée par le pitbull d'un voisin la semaine dernière, à Rivière-des-Prairies.

Au lieu d'interdire, il faudrait plutôt obliger les propriétaires de chiens dangereux à faire stériliser leur bête, à leur implanter une puce pour les retracer en cas de fugue et à les tenir en laisse, disent les vétérinaires. Or, aucune de ces mesures ne permet de prévenir les attaques à coup sûr.

D'autres vont donc plus loin en proposant le port obligatoire du harnais, du licou ou de la muselière, et une formation obligatoire pour les maîtres impossible à faire respecter.

À Brossard, on a intelligemment choisi d'interdire carrément les pitbulls et d'imposer des contraintes sévères à ceux qui possèdent déjà l'une de ces bêtes, dont une preuve d'assurance responsabilité de 250 000\$. C'est la voie à suivre. Le problème, c'est qu'aucune compagnie d'assurances ne veut s'engager à couvrir un tel risque. Un risque réel et constant, contrairement à la perception que certains maîtres ont de leur gentil pitou.

Dire de son pitbull qu'on « lui fait confiance » tient de l'anthropomorphisme. Posséder un chien est d'abord affaire de responsabilités, et non de droit fondamental, et chaque propriétaire doit connaître et assumer les conséquences d'un éventuel drame, y compris criminelles.

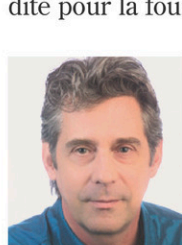
Devant le tollé, Québec a récemment créé un groupe de travail avec les municipalités. Des dizaines d'êtres humains voient leur vie perturbée de façon souvent irrémédiable à cause de l'irresponsabilité de propriétaires de chiens dangereux. Il y a urgence de réduire ce risque, faute de l'éliminer tout à fait.

## PROCHE-ORIENT

### Justin en armurier

C'est plutôt gênant pour un gouvernement qui prétend vouloir rompre avec l'ère Harper en politique étrangère et renouer avec la tradition de bâtisseur de paix de Lester B. Pearson.

Ainsi, le plus récent numéro de la revue *Jane's Defense Weekly* indique que le Canada a été l'année dernière le deuxième exportateur d'armes au Moyen-Orient, après les États-Unis et devant la Russie. C'est de l'ordre du jamais vu. La dernière fois que le magazine d'information militaire a vérifié, le Canada occupait le sixième rang. On aura compris que ce boom des ventes militaires canadiennes est largement attribuable au contrat à hauteur de 15 milliards de dollars conclu en 2014 avec l'Arabie saoudite pour la fourniture de véhicules blindés, un contrat signé par l'ancien gouvernement conservateur, certes, mais que les libéraux de Justin Trudeau, arrivés au pouvoir l'automne dernier, ont refusé de renier au nom de l'argument paresseux de la création d'emplois.



GUY TAILLEFER

Paresseux parce qu'il existe sûrement de meilleures façons de rendre le marché de l'emploi canadien utile au développement de l'humanité que de le mettre à la disposition de l'un des régimes les plus abominables au monde en matière de respect des droits de la personne.

À l'échelle de la planète, les ventes d'armes ont atteint ces cinq dernières années des sommets inégalés depuis la fin de la guerre froide, indiquent en mars le réputé Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) dans son rapport annuel. Et si tel est le cas, c'est en grande partie grâce aux achats effectués par les dictatures du Moyen-Orient — et plus spécifiquement par Riyad, aujourd'hui considéré comme le plus important acheteur individuel d'armes au monde.

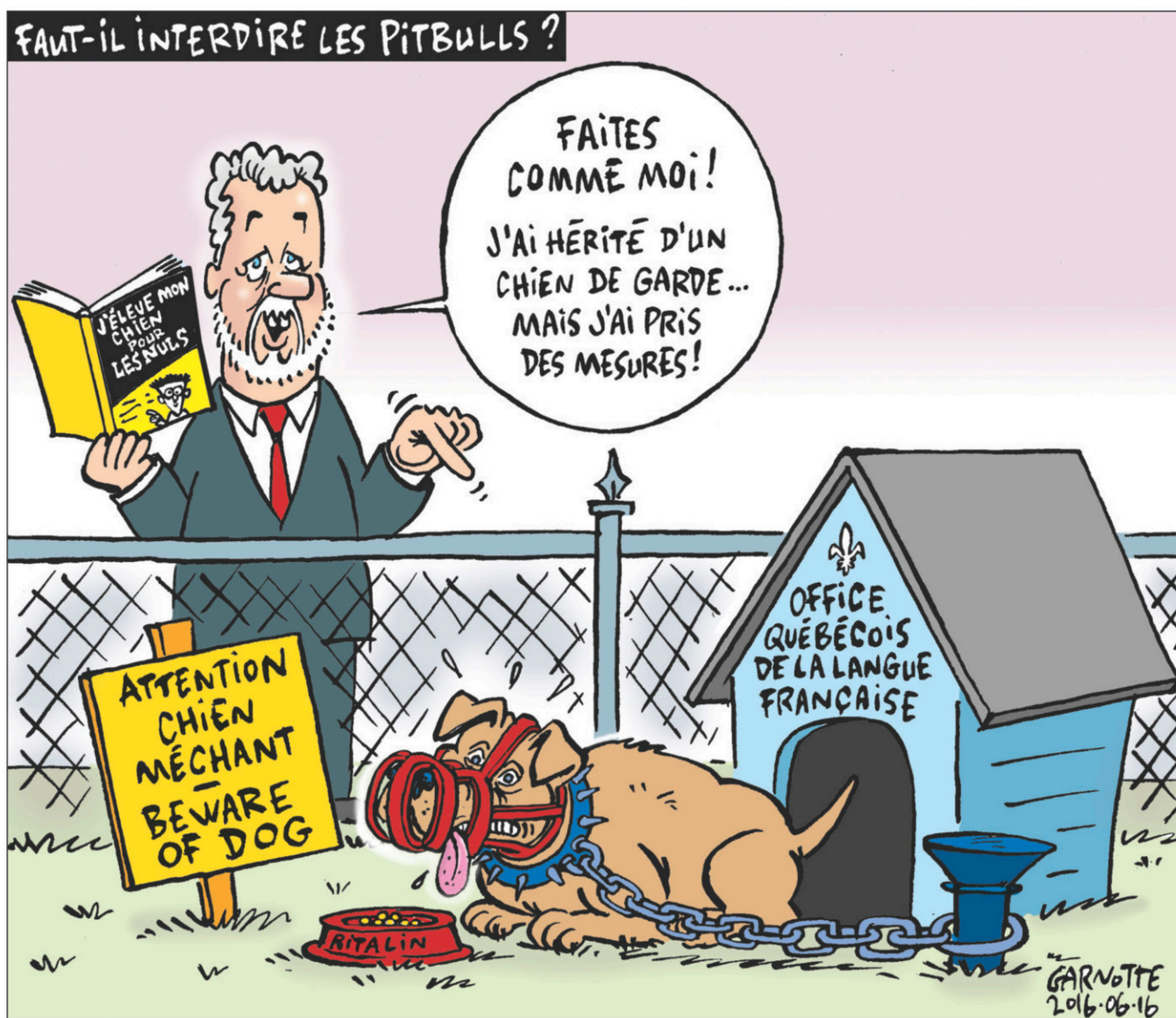
Que, donc, le Canada se trouve par ses ventes d'équipement militaire à contribuer à aggraver la violence et l'instabilité dans lesquelles s'enfoncent le Moyen-Orient n'est pas précisément « pearsonien ». Plutôt immoral, en fait. Il y a d'autant plus lieu d'être agacé par le comportement d'Ottawa qu'il y a quelques jours encore, relevait *The Globe and Mail*, ses représentants diplomatiques prenaient justement la parole devant le Conseil de sécurité pour insister sur l'importance de protéger les civils dans les zones de guerre...

De ceci à cela, la candidate démocrate à la présidence, Hillary Clinton, a fait preuve d'une semblable inconscience dans la foulée de la tuerie d'Orlando en réclamant de l'Arabie saoudite et du Koweït, entre autres, qu'ils cessent de soutenir — ou de laisser fleurir — des « organisations extrémistes ». C'est faire commodément l'impasse sur les contrats militaires qui lient depuis des décennies les États-Unis, premier vendeur mondial d'armes, à ces régimes intolérants. Est-il naïf de penser qu'il deviendra de plus en plus difficile de fermer les yeux sur toutes ces compromissions?

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Le séparatisme anglais

Titre à savourer pour qui a vécu les deux référendums sur la souveraineté du Québec.

Oh! Qu'on nous l'a serinée, cette rengaine: la souveraineté va à contre-courant de l'histoire, l'ère de l'État-nation est révolue. Et voilà que les Anglais, oui, les Anglais d'Angleterre, les premiers sujets de notre reine, pourraient bien décider d'aller à contre-courant de l'histoire! (A moins qu'on ne se soit trompé sur le sens du courant de l'histoire!)

Et il est tout aussi suave d'entendre, comme jadis au Québec, les banquiers et les gens d'affaires avertir le peuple de graves conséquences économique d'un Brexit.

Je n'ai pas les compétences pour conseiller les Anglais sur le choix à faire, mais en attendant, qu'est-ce que je me bidonne!

Sylvain Meunier

Écrivain  
 Longueuil, le 15 juin 2016

### Je suis Dieu

Depuis le massacre de *Charlie Hebdo*, le nombre d'actes terroristes d'une lâcheté et d'une froideur sans nom n'a cessé de croître, laissant dans notre paysage mental planétaire des traînées de sang infinies. Alors on a été Paris et *Charlie*, on a été Bataclan, et j'en passe. Aujourd'hui, on peut dire « Je suis Orlando ». On doit dire « Je suis gai ». Quand pourra-t-on dire « Je suis Dieu »? Le jour où il aura mis fin à toute cette barbarie à visage humain d'une violence extrême, barbarie qui nous tue toutes et tous un peu plus chaque jour... que le Bon Dieu amène.

Alain Petel

Le 15 juin 2016

### Itinérance: une part insuffisante pour Montréal

Le 2 juin, le ministre Jean-Yves Ducloux, suivi le 6 juin par la ministre Lucie Charlebois, ont annoncé de bonnes nouvelles concernant le retour à une approche globale pour les fonds nouveaux de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance. Le budget fédéral avait annoncé des fonds accrus de 50% pour 2016-2017 et 2017-2018. Surprise importante, cette augmentation de 50% ne sera que pour les villes de taille moyenne, les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Québec et Montréal n'auront que 25% de plus.

Aux 8 millions du budget de la SPLI déjà annoncés par année jusqu'en 2019, c'est 4 millions par an de plus que le budget que le milieu escomptait à Montréal. Avec un hiver marqué par une fréquentation record des refuges, plus de 80 000 nuitées ayant dû être offertes, ces investissements nouveaux étaient fort attendus.

En ayant seulement 25% de hausse de la SPLI, Montréal aura donc 4 millions de moins pour ces deux années. Investir dans les moyennes villes est important, mais pas au détriment de Montréal, où les besoins sont majeurs et croissants.

Bonne nouvelle, des sommes résiduelles qui seront à affecter en 2016-2017 atteignent 3 millions. De même, comme la ministre Charlebois l'avait précisé, tous les volets d'activités de la SPLI seront admissibles à un soutien, en réduction et prévention de l'itinérance, y compris les immobilisations.

Les fonds nouveaux annoncés par Ottawa, bien que pour deux ans seulement, demeurent une bonne nouvelle, mais leur affectation moindre à Montréal l'est moins. D'autant plus que cela s'ajoute à une part à la baisse des budgets annoncés par Québec pour les nouveaux logements sociaux et les suppléments au loyer privé, Montréal

recevant seulement 35% des unités. Montréal ville métropole... avec quels moyens?

Pierre Gaudreau  
 Coordonnateur au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal  
 Montréal, le 14 juin 2016

### La langue des colonisés

Dans *Le Devoir* du vendredi 10 juin (« Une langue à moi-même »), Christian Rioux démontre clairement de quelle manière se fait la dérive de la langue française noyée dans l'océan anglophone canadien ou américain. Il précise: « Les exemples de la Belgique et de la Suisse montrent bien qu'une langue ne survit et ne se développe dans un contexte minoritaire qu'en pratiquant une stricte séparation linguistique. » Enseignant, dont on s'attendrait à ce qu'il aide à propager la langue de notre « nation distincte », n'hésite pas à faire lire aux élèves du secondaire des romans traduits de l'anglais, en lieu et place d'ouvrages de valeur écrits en français.

J'ajoute que les médias, en général, ne se soucient guère de parler ou d'écrire dans une langue soignée comme tel devrait être leur rôle. Bien entendu, on ne reviendra jamais aux temps lointains où ceux qui tiennent un micro ou une plume au profit de la population se faisaient un devoir de maîtriser leur principal outil de travail, mais si l'école elle-même dérive, les Québécois glisseront fatalement du statut de colonisés à celui d'assimilés.

C'est grandement dommage que le gouvernement Couillard sabote allègrement le monde de l'éducation, qu'il mène un peu comme s'il était l'exploitant d'une quincaillerie. Bref, même si notre premier ministre se dit satisfait de la session qui se termine, j'affirme que la langue française est en grand danger, « aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain ».

Geneviève Laplante

Le 10 juin 2016

## LIBRE OPINION

### Nécessaire de travailler?

PIERRE DROLET

Newville

Nécessaire de travailler? Hannah Arendt s'exprimait ainsi sur la nécessité de la nécessité dans *Condition de l'homme moderne*... publié en 1958: la nécessité et la vie sont si intimement liées que la vie elle-même est en danger lorsqu'on se débarrasse complètement de la nécessité.

La loi 70 du gouvernement québécois veut inciter davantage au travail les gens en état de travailler qui pensent à demander l'aide sociale: notamment les moins de 30 ans. Il deviendrait alors nécessaire de travailler pour avoir droit à l'aide sociale.

En 1697, le philosophe politique anglais John Locke publie un document sur l'employabilité des pauvres. Le philosophe remarque que le nombre de pauvres augmente, même s'il y a croissance écono-

mique. L'Angleterre est alors en pleine révolution industrielle. Que se passe-t-il? Il affirme qu'il n'y a pas pénurie d'offres d'emploi, mais une corruption des mœurs de la population laborieuse entraînée par un relâchement de la discipline du travail. Il faut remettre les pauvres au travail, les rendre utiles et ainsi alléger les contribuables. C'est John Locke qui parle ainsi. Il distingue, parmi les pauvres, ceux qui sont aptes au travail, partiellement aptes, et les inaptes. Les aptes au travail doivent être contraints d'accepter tout travail, même s'il est payé au-dessous des normes actuelles. C'est toujours John Locke qui parle ainsi, et non notre ministre du Travail.

Dans les faits, certains ouvriers, après avoir amassé un montant d'argent, quittent régulièrement leur emploi aux conditions de travail épouvantables, vivent sans emploi un certain temps, et recommencent à travailler lorsqu'ils sont sans le sou.

L'industrie condamne ce roulement de main-d'œuvre qui est totalement improductif. Malgré un niveau de vie à la hausse au XIX<sup>e</sup> siècle, il y aura une période de 20 ans sans hausse de ce niveau de vie: les salaires furent abaissés volontairement par l'industrie de sorte que l'ouvrier soit contraint de rester à l'usine pour arriver à joindre quotidiennement les deux bouts. C'était le travail comme valeur.

Comme quoi le monde du travail était alors très dur, une loi fut votée en 1802 interdisant de faire travailler plus de 12 heures par jour les enfants de moins de 9 ans. Cinq ou sept jours par semaine? D'après vous?

Il y a sûrement moyen de mettre en place la nécessaire loi 70 d'une façon respectueuse et progressive, et amener ainsi les gens concernés à cette nécessité de la vie, qui est de travailler.

## IDÉES

## Réforme de la santé: un moratoire s'impose

D'ex-ténors du réseau public demandent à Philippe Couillard de réexaminer la réforme Barrette

PAUL LAMARCHE

Professeur honoraire en administration de la santé à l'Université de Montréal et ex-sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

MARC-ANDRÉ MARANDA

Ex-directeur du programme de santé publique au MSSS

PIERRE JOUBERT

Ex-directeur de la recherche et de l'évaluation au MSSS et ex-directeur de la recherche, de la formation et du développement à l'INSPQ

MARIA DE KONINCK

Professeure émérite au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université Laval

Lettre adressée au premier ministre  
Philippe Couillard

Depuis l'adoption du projet de loi 10, il ne se passe pas une journée sans que des voix de tous horizons et de toutes tendances se fassent entendre, remettant en question le bien-fondé de cette réforme et décrivant les tensions qu'elle suscite: citoyennes, citoyens, organismes de défense des droits, comités d'usagers, organismes communautaires, syndicats d'employés, représentants du personnel-cadre et des gestionnaires, élus locaux, experts, universitaires, et médecins de plus en plus nombreux. L'opposition, devant les bouleversements sans précédent en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux, est importante. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que si on entend moins certaines catégories d'acteurs de ce réseau, c'est qu'ils sont dans l'incapacité d'exprimer des points de vue un tant soit peu critiques, craignant de perdre leur statut ou même leur emploi.

Trois principaux éléments de la réforme nous incitent à demander une intervention de votre part.

**Ses fondements sociopolitiques:** la réforme du ministre de la Santé et des Services sociaux ne faisait pas partie de la plateforme électorale de votre formation politique. À plusieurs égards, elle ignore les trois premiers articles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux promouvant les principes qui ont toujours orienté les actions du réseau, dont l'équité, la participation, la régionalisation et la responsabilité sociale. Les changements induits impliquent au minimum deux conditions présentes totalement absentes: une vision partagée par les principaux intervenants; un rythme d'implantation qui respecte les capacités des personnes et des institutions.

**Ses fondements scientifiques:** dès les premiers instants, les experts ont exprimé leur consternation devant l'absence de fondements scientifiques permettant de justifier les changements décrétés et les façons de les réaliser. L'énormité des structures mises en place, l'uniformité du modèle de fourniture de services, la rigidité des modes de gestion et de gouvernance sont sans commune mesure avec ce qui existe et est reconnu ici comme ailleurs.

**Le niveau de prise de décisions:** la centralisation à outrance, l'ingérence dans les décisions d'ins-



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

«Nulle réforme de cette envergure ne peut réussir sans un monitoring systématique et une évaluation continue et transparente des facteurs influant sur les résultats et les effets», écrivent les signataires de ce texte.

tances réputées autonomes et la concentration du pouvoir entre les mains d'une seule personne font en sorte d'imposer partout une seule vision, une seule formule, une seule méthode. Or, on reconnaît depuis longtemps que le Québec est fait de régions aux populations dotées de caractéristiques particulières et que les communautés locales ont la capacité et le droit de développer les solutions à la mesure de leurs aspirations et de leur connaissance du milieu dans lequel elles évoluent. La réforme actuelle fait fi de ces caractéristiques même si tout le monde reconnaît la nécessité d'un tronc commun de services.

## Désorientation

Monsieur le Premier Ministre, pourquoi cette mise à mal du système public? Quel type d'organisation peut gagner des orientations privilégiées actuellement? Combien de voix devront s'élever contre le fait que l'accès aux services soit dicté par la capacité financière des individus plutôt que par celle de la collectivité? N'est-ce pas là que mènent les coupes répétées de services et les compressions de ressources dans des secteurs pourtant névralgiques comme la prévention, les services sociaux, les services aux personnes handicapées, aux personnes et communautés plus vulnérables, les CHSLD, les CLSC et les organismes communautaires?

Vous connaissez bien celles et ceux qui œuvrent dans notre système et qui n'ont jamais jusqu'ici baissé les bras, convaincus que les ef-

forts collectifs auxquels ils étaient associés prendraient le dessus sur les lacunes du système. Vous devez prendre en compte la situation de ces milliers de travailleuses et de travailleurs qui ne sont plus en mesure de réagir tellement ils sont désorientés, sans voix pour s'exprimer, dont le quotidien est bousculé et dont l'expertise est ignorée au profit de processus rigides et de méthodes issues directement d'un paradigme comptable. Sans compter ces milliers de personnes vulnérables, en besoin de services, qui n'ont plus la même écoute, les mêmes recours, les mêmes possibilités de se faire entendre pour obtenir le minimum auquel elles ont pourtant droit.

## Manque de transparence

Vous seul pouvez assurer que soient vraiment connus l'évolution des soins et services et le fonctionnement du système de santé à partir d'indicateurs simples, compréhensibles et disponibles rapidement. Vous ne pouvez pas attendre l'évaluation des résultats promise pour 2018. Nulle réforme de cette envergure ne peut en effet réussir sans un monitoring systématique et une évaluation continue et transparente des facteurs influant sur les résultats et les effets. Reposer sur l'exclusivité d'une évaluation en fin de parcours est une option largement dépassée, comme le confirme la science de l'évaluation portant sur des projets innovants et complexes, domaine, d'ailleurs, dans lequel le Québec possède une solide expertise. En 2018, il sera trop tard pour corriger les dérives que

de plus en plus d'acteurs pouvant s'exprimer mettent en évidence au fur et à mesure qu'on avance dans cette entreprise. En campagne électorale, vous nous avez vendu l'idée que votre gouvernement agirait de manière différente de ses prédécesseurs, soit avec transparence et de façon démocratique. Or c'est tout le contraire qui est observé actuellement dans le secteur de la santé.

Monsieur le Premier Ministre, vous devez vous assurer que cette réforme ne cause pas de dommages irréversibles et rassurer la population à cet effet. Vous devez imposer un moratoire à sa mise en œuvre et confier soit à la vérificatrice générale du Québec ou à une instance indépendante, composée d'experts et de citoyens, le mandat de porter un regard critique externe sur ce qui passe sur le terrain dans les divers services de santé et sociaux. Il faut, dès aujourd'hui, suivre de près les conséquences observables sur l'ensemble du territoire québécois des choix qui ont été faits, notamment sur les diminutions de services observées auprès des populations vulnérables et sur la charge de travail imposée au personnel. Nous attendons du premier ministre une position ferme, claire, transparente et des gestes réinstallant dans la gestion de notre système de santé le respect de la démocratie et celui des connaissances scientifiques.

La liste complète des personnes qui appuient cette initiative est publiée sur l'application tablette et le site Web du Devoir.

## LA RÉPLIQUE &gt; GARDE PARTAGÉE

## Des enfants rendus vulnérables?

MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

Étudiante au doctorat à la School of Public Policy and Administration (SPPA) de l'Université Carleton

Le Devoir publiait le 6 juin dernier un texte sur l'évolution des formes de garde et concluait, se basant sur une étude récente produite par Émilie Biland et Gabrielle Schütz, que la garde partagée entre les deux parents est de plus en plus courante parmi les ménages séparés. Or, si le modèle de garde partagée semble être de plus en plus commun, il ne faudrait pas non plus croire que la formule convient à tous.

L'augmentation de la fréquence de la garde partagée comme mode de partage des responsabilités parentales s'avère de prime abord une bonne nouvelle. Elle indique que les pères cherchent plus qu'autrefois à s'impliquer auprès de leurs enfants, comprenant le rôle déterminant qu'ils jouent auprès d'eux. Pour les femmes, le modèle de garde partagée indique aussi qu'elles occupent davantage le marché de l'emploi. En somme, le modèle de garde partagée semble correspondre à l'intérêt de nombreuses familles, en plus d'être un indicateur d'une plus grande parité entre les hommes et les femmes.

Les tribunaux québécois cherchent à faire

## LE DÉCLENCHEUR

«La souplesse du congé parental et l'existence du congé de paternité ont transformé les modèles de garde des enfants lors d'une séparation conjugale. Le père québécois, qui s'implique davantage auprès de ses enfants, continue à le faire en cas de séparation.»

— Maude Goyer, «La garde partagée sous toutes ses formes est en train de devenir la norme», Le Devoir, 6 juin.

primer l'intérêt supérieur de l'enfant dans leurs décisions. Or, il convient de noter que très peu de recherches ont été conduites sur l'effet d'une garde partagée sur les enfants. Formellement, on ignore donc dans quelles situations (âge de l'enfant, relation entre les deux parents, etc.) la garde partagée convient réellement à court et long termes. Il n'y a donc pas non plus de conditions très claires à suivre pour recommander qu'une garde partagée soit établie entre les deux parents.

## Violence conjugale

Fait marquant, la violence conjugale n'est pas prise en compte dans le jugement qui est rendu sur la garde de l'enfant. Les tribunaux

considèrent que la violence cesse une fois que les parents sont séparés. Or, ce n'est pas le cas, vous répondront les maisons de femmes qui accueillent celles qui sont encore les principales victimes de toutes les formes de violence conjugale. La littérature tend à démontrer que les enfants ont besoin de leurs deux parents pour se développer sainement. Néanmoins, les données probantes montrent encore plus clairement que les enfants ont besoin d'entretenir un lien affectif fort avec un adulte aimant, souvent encore d'abord la mère, particulièrement à un jeune âge. De plus, la santé psychologique de la mère est un facteur déterminant dans le bien-être des enfants. L'intérêt supérieur des petits pourrait donc être directement lié à celui de la mère. Protéger celle-ci d'un ex-conjoint violent, notamment en réduisant le nombre de contacts entre les deux, pourrait bien correspondre à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les cas de violence conjugale concerneraient entre 10 et 15% des couples en instance de séparation, selon une revue de littérature effectuée par Nielsen (2011) dont la recherche de Biland et Schütz fait mention. Ces couples très conflictuels risquent de se retrouver devant les tribunaux. Devant la quasi totale absence de mécanismes pour reconnaître ces cas de violence conjugale et la

volonté délibérée d'ignorer ces situations, les tribunaux risquent de rendre ces femmes vulnérables, et donc leurs enfants. L'absence de vigilance revient à perpétuer ces cycles de violence qui, on l'imagine, ne bénéficient d'aucune manière aux enfants coincés dans ces situations.

Ce mois-ci marque le premier anniversaire du dépôt du rapport rédigé par le professeur Alain Roy sur la réforme du droit de la famille. Le rapport souligne que plusieurs aspects du Code civil n'ont pas été revus depuis 1980, et ce, alors que le portrait des familles québécoises a largement changé. La question de la garde partagée n'est pas formellement abordée dans le rapport. Toutefois, elle semble être la nouvelle mode en matière de droit de la famille. Il conviendrait sans doute de réfléchir également sur les conditions dans lesquelles on souhaite que les enfants divisent leur temps entre deux maisons, notamment en regard des cas de violence conjugale.

Au cours des deux dernières décennies, des pères se sont battus, et avec raison, pour voir et éduquer leurs enfants après une séparation. Maintenant, le balancier est peut-être en train de se rendre à l'autre extrême. En l'absence d'une réflexion commune et documentée, la garde partagée a rendu vulnérables des enfants — et leurs mères.

## PANAMA

SUIITE DE LA PAGE 1

Ce soir-là, Bastian Obermayer ne se doutait pas qu'il tirait déjà les ficelles d'une des plus grandes fuites de l'histoire du journalisme. Il allait bientôt hériter de 11,5 millions de documents confidentiels du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca spécialisé dans les paradis fiscaux et contenant des informations sur plus de 214 000 sociétés offshore. Ceux que l'on surnomme dans leur rédaction «les frères Obermayer» publient ces jours-ci en français l'histoire de cette fuite historique. Une histoire certes captivante, mais finalement assez peu rocambolesque puisque comme dans presque toutes les séries policières de notre époque, tout se passe devant un ordinateur.

## En appuyant sur un bouton

De Munich, Bastian Obermayer se souvient de cette fin de soirée terne où il a ouvert son ordinateur. Très vite, il a compris que la fuite en valait la peine, il identifie le cabinet Mossack Fonseca déjà impliqué dans de nombreuses affaires, mais au secret imparable.

Jamais il n'aurait pu se douter de l'ampleur des documents qu'on allait lui révéler. «Les Panama Papers sont très différents des documents qui ont fuité auparavant. Les Lux Leaks concernaient des multinationales qui tentaient de contourner l'impôt. Les Swiss Leaks ne concernaient que la Suisse. Les Offshore Leaks n'avaient pas la même ampleur. Pour la première fois, nous avons eu une vue d'ensemble des paradis fiscaux. Ce fut la découverte d'un monde où des gens riches et puissants peuvent décider comme ils veulent de l'impôt qu'ils vont payer. Mais c'est aussi une façon de financer le terrorisme et la criminalité. Toutes choses qui exigent de dissimuler des opérations financières.»

À une autre époque, il aurait fallu des dizaines de camions et un vaste entrepôt pour abriter ces documents, dit Bastian Obermayer. «Ces fuites de masse sont devenues possibles, d'abord, avec l'invention de la photocopieuse qui représentait un pre-



Bastian Obermayer et Frederik Obermaier

mier pas. Puis, avec la numérisation qui a permis aux «donneurs d'alerte» de copier des millions de gigabits en quelques minutes et de les envoyer en appuyant sur un bouton.»

## L'ombre de Soros?

Bastian et Frederik vont vite comprendre qu'ils ne viendront jamais à bout seuls de cet énorme gisement. Car il s'agit bien d'un gisement et de rien d'autre. Normalement, un informateur qui veut révéler des informations contacte un journaliste de manière plus ou moins discrète et lui raconte l'histoire. Or, ces millions de documents, personne ne les a jamais lus et ne les lira jamais en entier. Il faudrait pour cela plusieurs vies. Même à plus de 400 journalistes répartis dans 80 pays pendant plusieurs mois, on n'a pu en lire qu'une infime fraction. Voilà pourquoi Bastian Obermayer compare son travail à des forages comme ceux que font les explorateurs miniers: «Il s'agit de forer sans savoir ce qu'on va trouver.»

Les «frères Obermayer/ier» se sont donc associés à l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ), un organisme américain qui met en relation plus de 180 journalistes d'une cinquantaine de pays, ce qui permet de lancer des enquêtes internationales. C'est là que la polémique a commencé, car l'ICIJ et son organisation sœur, le Center for Public Integrity (CPI), sont notamment financés par le multimillionnaire George Soros, très impliqué

## Au temps des Giga Leaks

Quantité de données secrètes qui ont fuité lors de récents scandales

Panama Papers (2016)	2600,0 Gb
Swiss Leaks (2015)	3,3 Gb
Lux Leaks (2014)	4,0 Gb
Offshore Leaks (2013)	260,0 Gb
WikiLeaks (2010)	1,7 Gb

en Europe de l'Est. Une information que le fondateur de WikiLeaks (et concurrent de l'ICIJ), Julian Assange, n'a pas manqué de révéler tout en laissant entendre que l'ICIJ avait organisé une fuite contre le président russe, Vladimir Poutine, au profit des États-Unis.

«C'est un non-sens», réplique Bastian Obermayer. Cette fuite n'a pas pu être organisée. Personne ne pouvait savoir quels noms se cachaient dans une telle masse de documents. S'il s'était agi de viser Poutine, il aurait suffi de nous remettre les documents le concernant. Même 50 gigabits auraient suffi, pas 2600! Ces documents, même notre informateur ne savait pas ce qu'ils contenaient.»

Alors, quelles pouvaient donc être les motivations de ce fameux Joe Blo? «Je crois qu'il a fait cela pour dénoncer les paradis fiscaux. À l'époque, Mossack Fonseca était déjà connu dans la presse. On savait que ce cabinet travaillait avec des dictateurs. Je suis convaincu que la seule motivation de notre informateur était de révéler des activités illicites. Il s'est tout simplement senti l'obligation morale d'agir.»

## Des crapules et des... innocents

À travers des communications cryptées, Bastian Obermayer a passé des heures à échanger sur tout et sur rien avec son informateur. Entre deux téléchargements, les deux hommes ont même parlé de films, de culture, de température et des catastrophes naturelles survenues durant

cette période. D'ailleurs, Obermayer semble se douter de sa nationalité, mais il n'en dira rien. «C'est un individu très conscient que certaines choses ne marchent pas dans le monde et que nos élites n'agissent pas comme elles devraient. Je crois que c'est sa motivation profonde.»

Il n'en demeure pas moins que de nombreuses personnes dont le nom a été révélé dans les médias ont reconnu avoir créé une société offshore, mais sans pour autant avoir jamais pratiqué l'évasion fiscale. Une preuve qui ne sera souvent jamais faite. Fallait-il donc révéler leur nom? Obermayer réplique que le choix des noms à divulguer a été fait dans chaque pays. «En Allemagne, nous n'avons nommé personne dont nous n'avions pas la conviction qu'il avait agi illégalement. Peut-être que je n'aurais pas fait les mêmes choix ailleurs, mais chaque équipe a fait les siens en fonction de ses propres critères.»

Certains experts annoncent déjà la fin prochaine des paradis fiscaux. En Suisse, ils sont déjà pratiquement chose du passé. L'Union européenne semble enfin déterminée à agir. Barack Obama a dit souhaiter une loi. Même le Panama dit vouloir participer à l'échange automatique de données. Faut-il en conclure que les Panama Papers ont annoncé le début de la fin de cette pratique?

«Je suis un journaliste, dit Obermayer. Pas un militant pour la fin des paradis fiscaux. Mais, la pression publique n'a jamais été aussi forte, car les gens n'ont jamais été aussi au courant. Nous avons certainement semé la panique chez ceux qui dissimulaient leur argent. Aujourd'hui, ils sont inquiets de la sécurité de leurs fonds. Mais, je ne fais jamais confiance aux politiciens. Si dans un an, je découvre que le nombre de paradis fiscaux n'a pas diminué, eh bien je l'écrirai.»

Le Devoir

## LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DU MONDE

Bastian Obermayer et Frederik Obermaier  
Édition du Seuil  
Paris, 2016, 432 pages

## LANTERNES

SUIITE DE LA PAGE 1

organisateur. La Ville de Montréal et les Amis de la montagne ne partagent pas cet avis. «On ne souhaite pas le déroulement de ce festival qui n'est pas compatible avec le site. Ça peut porter atteinte à l'écosystème qu'est le Mont-Royal», confie d'un ton grave Réal Ménard, en entrevue téléphonique avec le Devoir.

«On est en milieu urbain, dans un parc public avec un statut de site patrimonial au Québec. C'est un milieu fragile et c'est contre les règlements du parc de jouer avec le feu, renchérit la directrice des communications des Amis de la montagne, Hélène Panaïoti. Les conséquences d'un grand nombre de lanternes qui partent dans les airs et atterrissent on ne sait où sont très graves. Ça engendre de la pollution, il y a un danger de déclencher un incendie, et des conséquences tant pour la faune que pour la flore.»

Si le Québec ne possède aucune réglementation sur l'utilisation de lanternes volantes, 29 États américains ainsi que plusieurs villes et provinces du Canada ont déjà banni leur utilisation, rappelle Hélène Panaïoti. Leur fabrication et leur vente sont même illégales dans certains pays d'Europe et ailleurs dans le monde.

## Silence radio

Devant la popularité grandissante de l'événement, le Bureau



AGENCE FRANCE-PRESSE

Les organisateurs de l'événement montréalais s'inspirent des festivals de lanternes célestes traditionnels qui se déroulent en Asie, notamment en Indonésie.

du mont Royal et les Amis de la montagne ont tour à tour tenté de contacter les organisateurs à travers leur page Facebook pour les prévenir des règles et des risques de l'organisation de ce lâcher de lanternes. Ils n'ont jamais reçu de réponse. «On n'a eu aucun contact direct avec eux. On ne sait donc pas si cela va avoir lieu mais ça nous prenait définitivement un plan d'action», précise Réal Ménard.

Les organisateurs du lâcher de lanternes n'ont pas donné suite aux demandes d'entrevue du Devoir, bien qu'ils en aient pris connaissance.

À l'approche du 20 juin, les Montréalais qui souhaitent participer multiplient les messages sur la page Facebook pour obtenir davantage d'informations, mais n'obtiennent pas plus de réponses.

La page restant active, le festival des lanternes pourrait donc bel et bien avoir lieu, croit Hélène Panaïoti. «40 000 intéressés et plus de 11 000 personnes qui comptent venir, c'est inquiétant. Le belvédère ne peut pas accueillir physiquement ce nombre de personnes, et imaginez s'ils viennent tous avec une lanterne volante et

des allumettes. Que fait-on?» s'alarme-t-elle.

## Nouvelle tendance?

C'est la première année que la Ville et les Amis de la montagne aux prises avec l'émergence d'événements lancés «au monde entier» sur les médias sociaux et qui contournent les règles en vigueur.

Plus tôt en avril, l'événement Facebook «Let's turn the mountain into a giant dancefloor!» avait invité les Montréalais à «regagner [leur] montagne sacrée». Il rassemblait trois événements en un, mê-

«On est en milieu urbain, dans un parc public qui a un statut de site patrimonial au Québec. C'est un milieu fragile et c'est contre les règlements du parc de jouer avec le feu.»

Hélène Panaïoti, des Amis de la montagne

se déployer. D'autant plus lorsqu'on ne connaît pas les organisateurs, précise-t-elle. On doit les attraper sur les réseaux sociaux un peu au hasard. Ce n'est pas notre mandat, mais on doit surveiller ça sur Internet.»

Montréal devrait davantage tenir compte de cette nouvelle réalité, selon elle. «C'est une tendance nouvelle, il va falloir que la Ville en tienne compte dans la révision du cadre réglementaire qui régit les activités dans le parc.»

Interrogé à ce sujet, Réal Ménard n'a pas voulu préciser si la Ville envisageait un tel changement et a lancé vaguement «on va regarder ça».

Selon les Amis de la montagne, le problème c'est la volonté des Montréalais de s'approprier les lieux sans respecter les règles. «On ne veut pas que les activités des uns nuisent à l'expérience des autres, à ceux qui ont pris la peine de demander un permis.»

Or, la tâche serait ardue. «Ça n'a pas de bon sens, on ne peut pas profiter de nos parcs publics», déplore Cédric Bissonnette, qui a participé à l'organisation de l'événement dansant d'avril. Voyant le nombre grandissant de participants sur leur page Facebook, les organisateurs ont tenté d'obtenir un permis auprès de la Ville, un mois avant le grand jour. «Les procédures sont tellement compliquées, ça prend trois mois pour avoir un permis. Et il faut des assurances, donc des dépenses non prévues», souligne-t-il.

Le Devoir

## ÉNERGIE

SUIITE DE LA PAGE 1

Les autochtones n'écartent pas la possibilité de recourir aux tribunaux si Ottawa autorise malgré tout la construction du pipeline. «Pour le moment, je ne veux même pas penser à des actes de violence. Je veux rester paisible dans la situation», a dit Serge Simon. Je n'aurai pas vraiment besoin de lever un poing. Ce sera plutôt un avocat que je vais lever. [Un avocat], c'est plus dangereux qu'une balle.»

Le leader autochtone a cité le «précédent» établi plus tôt cette année par la Cour suprême de Colombie-Britannique dans le cadre d'un autre important projet de pipeline, celui de Northern Gateway, de la pétrolière Enbridge.

La Cour a statué en janvier que la province avait manqué à ses responsabilités en cédant l'évaluation du projet de pipeline à l'Office national de l'énergie, et que la province avait aussi manqué à son obligation de consulter les Premières Nations. Résultat: cet important projet,

lui aussi destiné à l'exportation de brut albertain, est toujours bloqué. «Ça nous donne un tracé qu'on va pouvoir suivre», a fait valoir M. Simon, saluant les gains obtenus par les communautés autochtones de la côte ouest.

## Droit et climat

Pour l'avocat Jean Baril, la prise de position très ferme de l'APNQL risque effectivement de peser lourd dans la balance. «C'est une prise de position très importante, c'est une nouvelle épine dans le pied de ce projet, en raison des droits fondamentaux qui sont reconnus dans la Constitution canadienne. Il y a un poids politique et juridique énorme qui vient s'ajouter dans le débat», a expliqué le professeur au Département de sciences juridiques de l'UQAM.

M<sup>e</sup> Baril a aussi rappelé que la Cour suprême du Canada a déjà reconnu que les Premières Nations ont le droit à des «consultations particulières», notamment dans le cas de revendications territoriales. Cet argument pourrait être mis de l'avant, d'autant plus que le tracé du pipeline doit traverser plusieurs territoires revendiqués par des nations autochtones.

Qui plus est, la question des changements climatiques pourrait très bien se poser dans le cas d'Énergie Est. «Les autochtones, notamment ceux qui vivent dans le Nord et qui subissent déjà les impacts des changements climatiques, ont une poignée juridique importante, selon Jean Baril. Dans leur cas, les bouleversements du climat ont déjà des impacts sur leur mode de vie traditionnel, et ces impacts peuvent être démontrés.»

Il faut dire que le pipeline de TransCanada est conçu pour faciliter l'expansion de l'industrie des énergies fossiles. Il doit transporter chaque année plus de 400 millions de barils pétrole des sables bitumineux et de pétrole de schiste en provenance du Dakota du Nord. L'exploitation de ce pétrole pourrait générer plus de 30 millions de tonnes de gaz à effet de serre annuellement, soit l'équivalent de sept millions de véhicules.

Dans ce contexte, M<sup>e</sup> Baril estime au final que le gouvernement canadien «ouvrirait la porte» à des poursuites judiciaires s'il décidait d'autoriser la construction du plus imposant pipeline en Amérique du Nord, pipeline qui doit

traverser le territoire du Québec sur une distance de 650 kilomètres.

## Un défi, reconnaît TransCanada

Réagissant à la sortie publique de l'APNQL, TransCanada s'est voulue rassurante. «Nous comprenons le défi qui se présente à nous et sommes déterminés à échanger de façon ouverte, transparente et respectueuse avec les Premières Nations», a fait valoir leur porte-parole, Jonathan Abecassis, dans une réponse transmise par courriel.

«Énergie Est continuera de fournir de l'information complète et à jour sur le projet, afin de permettre aux Premières Nations d'évaluer ses effets potentiels et d'identifier leurs préoccupations de manière à déterminer des façons d'atténuer, de résoudre ou de compenser ces effets», a-t-il ajouté.

Si elle obtient le feu vert du gouvernement canadien, la pétrolière espère commencer la construction de son pipeline d'ici environ deux ans, afin qu'il soit en exploitation en 2020 ou 2021, et ce, pour au moins 40 ans.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com